

# Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

## ORANGE

Orange avec les entrepreneuses p.9

## DÉCRYPTAGE

CSA + HADOPI = ARCOM p.5

## DERNIÈRE PAGE

Les ambitions du TNN



**LE PRÉSIDENT À NICE ET TENDE**  
**Un déplacement très attendu**

# LE PRÉSIDENT OCCUPE LE TERRAIN DE LA SÉCURITÉ À NICE

**Emmanuel Macron, accusé par ses opposants d'être en campagne électorale, s'est dit être au travail pour améliorer la sécurité et poursuivre la reconstruction après la tempête Alex.**

La visite présidentielle dans les Alpes-Maritimes, lundi 10 janvier, a débuté à Nice dans l'ancien hôpital Saint-Roch, appelé à devenir dans quelques années un hôtel des polices, espéré depuis longtemps par Christian Estrosi. En 2025, il devrait pouvoir héberger près de 2 000 policiers municipaux et nationaux et le premier Centre d'hypervision urbain de France. "C'est un lieu qui garantira la sécurité avec une vision globale", s'est félicité le maire de Nice, rappelant que le projet, qu'il défend depuis 2008, a été financé à hauteur de 75% par l'État, dans le cadre du plan de relance, et 25% par les collectivités (coût de 220 millions d'euros, hors travaux de voirie). "Ce ne sont pas des promesses, ce sont des crédits votés", a assuré le chef de l'État. "Je sais combien les conditions qui prévalaient étaient difficiles pour vos forces de police", a-t-il ajouté dans la magnifique verrière de l'ancien hôpital, désaffecté mais toujours entretenu.

Emmanuel Macron était accompagné du ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin**, et de la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, **Marlène Schiappa**, mais pas du ministre de la Justice, **Éric Dupond-Moretti**, retenu par l'audience de rentrée de la Cour de cassation avec le Premier ministre, **Jean Castex**.

## Une visite boycottée

De nombreuses personnalités locales étaient présentes : maires, élus, magistrats, avocats, responsables de la police et de la gendarmerie, présidents d'associations et entrepreneurs. Certains lui ont posé des questions sur la sécurité et la justice, comme le maire de Saint-Laurent-du-Var, **Joseph Segura**, ancien policier. En revanche, **Éric Ciotti**, député (LR) des Alpes-Maritimes et membre de l'équipe de campagne de **Valérie Pécresse**, candidate



Les travaux du futur hôtel des polices devraient se terminer fin 2025.



Après quelques propos introductifs, Emmanuel Macron a répondu aux questions de huit personnes sélectionnées parmi son auditoire.

LR à la présidentielle, avait choisi de se tenir à l'écart. "Je n'ai pas voulu me soumettre à un subterfuge de communication. Ce n'est pas le Président qui est venu, c'est le candidat. Emmanuel Macron est venu déposer la première pierre d'un hôtel des polices dont le permis de construire n'est même pas déposé. Il a fait un discours politique, un discours de programme", a déclaré M. Ciotti sur LCI. Son boycott a été suivi par **Henri Leroy**, sénateur (LR) des Alpes-Maritimes : "Éric Ciotti a raison lorsqu'il qualifie parfaitement ce mandat en parlant de 'Waterloo sécuritaire'. La sécurité des Français est bien trop importante pour qu'elle soit une nouvelle fois instrumentalisée à des fins politiques alors que sur le terrain, la situation ne fait qu'empirer et que la réponse pénale est obsolète et inadaptée ! Je refuse de participer à ce rendez-vous en tant que parlementaire et de servir de faire-valoir à un président de la République qui décidément continue à vouloir leurrer les Français".

## Plainte en ligne en 2023

Avant de se rendre à Tende dans l'après-midi, Emmanuel Macron a défendu le bilan de son action en matière de sécurité : lutte contre le terrorisme, lutte contre l'immigration illégale, lutte contre la radicalisation et lutte contre la drogue. "Je suis conscient des défis qu'il nous reste", a-t-il ajouté, évoquant les incivilités "in-

supportables", les violences faites aux femmes ("une priorité") et la lutte contre les trafics de drogue. "Il faut déployer des forces de sécurité sur le terrain", a affirmé le Président, qui a rappelé avoir créé 10 000 postes pour la sécurité des Français et a dit lundi vouloir supprimer définitivement des tâches indues ou périphériques afin d'amener sur le terrain 3 500 policiers et gendarmes de plus. Pour la prise en compte des victimes, il a annoncé que la pré-plainte serait généralisée en 2022, avant l'arrivée de la plainte en ligne en 2023. Emmanuel Macron a également révélé qu'une application, "Ma Sécurité", serait déployée au premier trimestre 2022. Au sujet des violences intrafamiliales, il a indiqué que serait créé un fichier de prévention des violences, permettant de prendre en compte "les signaux faibles de dangerosité". Concernant la procédure pénale, il souhaite la simplifier, notamment en étendant les amendes forfaitaires délictuelles pour tous les délits prévoyant des peines d'emprisonnement de moins d'un an. "Cela va enlever de la petite matière à nos magistrats", a-t-il souligné. Enfin, pour lutter contre la cyber criminalité, une école de formation sera créée et l'équivalent d'un numéro 17 pour les cyber attaques sera mis en place.

Sébastien GUINÉ

# IL N'A PAS OUBLIÉ LA VALLÉE DE LA ROYA

Le président de la République est allé à la rencontre des élus locaux et des habitants de la vallée de la Roya, 16 mois après le passage désastreux de la tempête Alex. Sa venue a été chaudement saluée par le maire de Tende, **Jean-Pierre Vassalo**, qui, comme à son habitude, a livré un témoignage direct, sincère et poignant : " *Tout le monde s'est mis en ordre de marche : la Région, le Département, la CARE, la Métropole, nos amis italiens, la principauté de Monaco. On a sorti la tête de l'eau. On avait engagé une course contre-la-montre, on l'a gagnée. On est arrivé avec l'aide de tout le monde à stabiliser les populations, à stabiliser les artisans. Bien sûr, on est encore dans la souffrance et dans l'angoisse mais maintenant on sait qu'on peut se projeter. Vous avez mis en place toute une structure. Vous avez mis en place deux préfets remarquables : le préfet Gonzalez et avec le préfet Pelletier, vous nous avez fait un cadeau énorme. On ne peut que vous re-mer-cier. Nul n'aurait parié qu'aujourd'hui on en soit arrivé à ce point où on est arrivé. Le Département a fait des travaux... il n'y a pas de mots pour qualifier les travaux qu'a faits le Département. Moi au lendemain je croyais qu'on était foutus, franchement, qu'on n'arriverait pas à se relever, et je disais il va nous falloir au moins 5 à 6 ans pour nous relever. En plus on a perdu le cimetière... Tous les équilibres sont précaires. Maintenant on compte encore sur vous. Gardez cet œil vigilant dont on a besoin pour nous projeter vers l'avenir*".

## Un énorme travail a été fait

À Tende, après s'être entretenu avec les élus locaux, Emmanuel Macron est allé à la rencontre des habitants et il a félicité des gendarmes, des pompiers, des CRS, des employés municipaux et des secouristes. " *On voit ce qu'il reste à faire et on va continuer de se mobiliser*", a déclaré le Président. " *Un énorme travail a été fait depuis un an et quatre mois, qui a mobilisé les services de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole*



©Pool images Élysée  
Emmanuel Macron a félicité toutes les équipes chargées des travaux de reconstruction.

et des communes. Je veux saluer toutes les entreprises. Et tout le monde a tenu ensemble. Les dégâts étaient immenses". Là aussi ce déplacement lui a valu une pique, de la part de la députée européenne écologiste **Caroline Roose**. " *Plutôt que de venir parader dans nos vallées, je demande aujourd'hui au Président des actes forts : il en va de la survie de nos habitant-e-s et de nos territoires*", a-t-elle asséné dans un communiqué. Elle invite le Président à ne pas passer à côté de l'opportunité que représentent les six mois de la présidence française de l'Union européenne.

## Agir fortement

Il faut, selon elle, " *mettre les questions écologiques au cœur des priorités européennes. C'est une urgence. Il se rend aujourd'hui dans la vallée de la Roya, gravement touchée par la tempête Alex en octobre 2020. Cette tempête était une catastrophe naturelle, décuplée par le dérèglement climatique. Ne pas agir fortement, à tous les échelons, local, national, européen, est une faute vitale. Je ne veux plus voir mon département, ma ville, totalement frappés, meurtris. Actuellement la Méditerranée se réchauffe avec une vitesse de plus en plus élevée et l'augmentation de la température de l'eau de mer accroît la fréquence et l'intensité des tempêtes. Je l'avais déjà rappelé à M. Muselier, président de Région. Il nous faut mettre en place des mécanismes de réponse plus efficaces, des stratégies d'adaptation et d'atténuation, pour faire face aux calamités naturelles et pour protéger notre patrimoine culturel. Il faut par exemple mettre un frein à l'étalement urbain sans limite et à l'artificialisation des sols qui rendent les sols moins perméables. Je demande aujourd'hui au président de la République, au président de Région et au président du Département des Alpes-Maritimes ce qui a été fait concrètement*".



©Pool images Élysée  
Le Président a fait un arrêt sur la route de Tende pour constater l'état d'avancement des travaux.

Sébastien GUINÉ

## &gt;&gt; LA GAZETTE &lt;&lt;

**Famille spoliée : le tableau sera restitué aux héritiers**

Le tableau d'un peintre anonyme hollandais du XVII<sup>ème</sup> siècle conservé par le musée de Dieppe devra être restitué aux héritiers d'une famille juive spoliée pendant la guerre. "Bateaux sur une mer agitée près d'une côte rocheuse" avait été confisqué et emporté en Allemagne avant d'être rapatrié en France en 1946 avec deux mille autres œuvres d'art. Göering avait l'habitude de "faire son marché" et de s'approprier des objets précieux. Une apparence de légalité - vente aux enchères le plus souvent - permettait de "blanchir" la provenance de ces œuvres volées.

**Faux avocat en état de récidive**

Il y a le prestige de l'uniforme, mais aussi celui de la robe noire : un homme de 55 ans, déjà condamné pour exercice illégal de la profession d'avocat à Montargis (Loiret) a été de nouveau interpellé pour les mêmes faits. Comme la première fois, l'escroc avait apposé une belle plaque dorée, recevait ses clients à qui il délivrait ses "conseils". En attendant d'être jugé le 28 janvier, il a été écroué. Sans doute mettra-t-il ce temps de réflexion "à l'ombre" pour préparer sa défense...

**Des éoliennes seront démontées après dix ans de procédure**

Déclarées illégales en 2009, et faisant depuis l'objet d'un feuilleton judiciaire, trois éoliennes situées près de Pontivy dans le Morbihan devront être démontées a réitéré le Conseil d'État, mettant un terme aux espoirs des exploitants qui dans ce dossier ont joué la montre avec un certain succès depuis plus de dix ans.

**Conseil d'État : le temps de travail des gendarmes "validé"**

Le Conseil d'État a rejeté la requête formée par un gendarme qui demandait que des mesures soient prises pour l'application à la gendarmerie départementale

des dispositions de la directive européenne du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail relatives au temps de travail hebdomadaire.

"Cette décision du Conseil d'État vient conforter le régime d'activité des militaires de la gendarmerie nationale, qui garantit en particulier leur disponibilité, nécessaire à l'exercice de leurs missions" commentent les services du Premier ministre. Le Conseil d'État rappelle par ailleurs que la Constitution garantit la nécessaire libre disposition de la force armée, et que celle-ci implique que soit assurée en tout temps et en tous lieux la disponibilité des forces armées.

**DIDIER TABUTEAU  
AU CONSEIL D'ÉTAT**

Didier Tabuteau, 63 ans, a été nommé à la tête du Conseil d'État lors du dernier conseil des ministres. Président de la section sociale depuis juin 2018, il est également enseignant à Sciences Po Paris, où il est responsable de la chaire Santé, et co-directeur de l'Institut Droit et santé. C'est un spécialiste des questions de santé publique et de sécurité sociale. Il n'avait pas postulé à la succession de Bruno Lasserre, dont le mandat s'est achevé mardi dernier.

La nomination du vice-président du Conseil d'État relève traditionnellement du président de la République. Polytechnicien, Énarque (promotion Louise Michel 1982), il est entré au Conseil d'État dès sa sortie de l'ENA. Il a travaillé dans de nombreux cabinets ministériels (Évin, Aubry, Jospin, Kouchner) et fut le directeur de l'Agence du médicament et directeur général de la Fondation caisses d'épargne pendant sept ans. Son mandat est de quatre ans et demi.

**CÔTÉ FINANCES****Roux de Bézieux prévoit une reprise ralentie en 2022**

Dans une récente interview donnée au JDD, Geoffroy Roux de Bézieux se montre prudent sur la reprise en 2022 : "Des facteurs autres que sanitaires freinent l'activité, notamment l'inflation. L'envolée des prix de l'énergie mettra à l'arrêt des usines en France au premier semestre car elles ne pourront plus être rentables. Il faut rapidement une solution" a déclaré le président du Medef à nos confrères.

**La justice canadienne lève le voile sur les riches contribuables.... français**

Blue Bridge, une société de Montréal, devra dévoiler au fisc la liste de ses riches clients canadiens et... français soupçonnés d'utiliser ses services pour alléger leurs impôts. Ainsi en a décidé la Cour suprême du pays. Le Journal de Montréal rapporte que "les autorités françaises tentent depuis des années de mettre la main sur une liste de bénéficiaires de trusts hébergés chez Blue Bridge" dont les comptes étaient autrefois situés aux Bermudes. Mais ces tirelires discrètes ont migré vers le Canada lorsque l'archipel a conclu un "échange d'informations" avec notre pays. Dans cette affaire, Bercy se montre opiniâtre

puisque ses demandes datent d'une dizaine d'années. Une période pendant laquelle Blue bridge "a multiplié les procédures devant les tribunaux" pour noyer le poisson et défendre les intérêts de ses riches clients. Le journal montréalais s'interroge pour savoir si "le Québec est devenu un paradis fiscal pour des milliardaires français", ce que Libération a appelé "l'ISF Gate", dévoilant au passage des patronymes connus en France. Nos amis canadiens doivent sûrement exagérer : dans un pays qui a supprimé l'ISF pour la transformer en IFI - ce qui eut pour conséquence de moins ponctionner les grandes fortunes - cela ne paraît pas imaginable que l'on aille planquer de l'argent hors des frontières de l'Hexagone...

**Catastrophes naturelles : la note est de plus en plus salée**

L'ONG britannique Christian Aid a publié le prix des dix catastrophes les plus coûteuses en 2021 qui ont, au total, dépassé les 170 milliards de dollars. À côté du millier de morts, les conséquences économiques du dérèglement climatique sont soulignées dans ce rapport. La catastrophe la plus coûteuse fut la tempête Ida, fin août et début septembre,



qui a provoqué des inondations à New York causant 65 milliards de dollars de coûts économiques estimés. Viennent ensuite les inondations en Allemagne et en centre Europe (43 milliards), la tempête hivernale Uri aux États-Unis avant les inondations en juillet dans la province du Henan, en Chine. En France, la vague de froid du printemps a causé pour plus de 5 milliards de dégâts dans les cultures.

# ARCOM : LE NOUVEAU RÉGULATEUR AUDIOVISUEL ET NUMÉRIQUE

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier, est née de la fusion entre le CSA et Hadopi.

## À l'origine

Tout est parti d'un projet de loi présenté le 5 décembre 2019, en Conseil des ministres, par **Franck Riester**, alors ministre de la Culture, qui prévoyait notamment le rapprochement entre le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), créé en 1989, et Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet), créée en 2010.

## Organisation

L'Arcom, qui est une API (autorité publique indépendante), compte plusieurs directions, placées sous la responsabilité du directeur général et de ses deux adjoints, et 16 antennes régionales, implantées en métropole et en Outre-mer. Elle prend ses décisions de manière indépendante et collégiale. Son collège comprend neuf membres, qui sont désignés par cinq autorités de nomination différentes, pour des mandats de six ans renouvelables.

## Nominations

Le président de l'Arcom, actuellement **Roch-Olivier Maistre**, est nommé par le président de la République. Trois membres sont désignés par le président de l'Assemblée nationale et trois membres par le président du Sénat. Un membre est désigné par le vice-président du Conseil d'État et un membre par la Première présidente de la Cour de cassation.

## Fusion TF1-M6 ?

"C'est un dossier majeur qui va nous occuper une bonne partie de l'année 2022. C'est un dossier qui est soumis à deux autorités distinctes : l'Autorité de la concurrence (...) et nous. Ce que nous demande la loi, c'est de nous assurer du pluralisme, qu'il y ait une pluralité d'opérateurs en matière de télévision, de guichets de financement de la production et en matière, d'information", a déclaré à ce sujet le président de l'Arcom, assurant que l'autorité pouvait dire non à la fusion.

## Pornographie

"On a cette faculté de mettre en demeure ces sites (pornographiques) et de saisir la justice pour que (celle-ci) puisse décider de la suspension de ces sites auprès des fournisseurs d'accès que nous connaissons. Il ne s'agit pas d'interdire la pornographie, il s'agit simplement de protéger les mineurs, qui dans le code pénal ne peuvent pas être exposés à des contenus de nature pornographique", a expliqué M. Maistre sur Europe 1.

## Nouveaux enjeux

"Face aux nouveaux enjeux de la sphère numérique, les missions de l'Arcom intègrent à présent la lutte contre la manipulation de l'information et contre la haine en ligne ainsi que la protection des publics et en particulier de la jeunesse. L'Arcom dispose également de compétences étendues pour soutenir la création française et européenne, de la fixation des obligations de financement des œuvres (...) à la protection des droits qui y sont associés", écrit son président, Roch-Olivier Maistre, dans le dossier de présentation.

## Missions

Les missions de l'Arcom sont de "protéger la création et ses acteurs", de "veiller aux équilibres économiques du secteur audiovisuel", de "superviser les moyens mis en œuvre par les plateformes en ligne pour protéger les publics tout en garantissant la liberté d'expression", de "garantir le pluralisme politique sur les antennes" et de "protéger tous les publics sur les médias audiovisuels et en ligne, réaliser des études et les partager".

## Groupes de travail

Elle est structurée autour de 7 groupes de travail : "éducation, protection des publics et cohésion sociale dans les médias audiovisuels et numériques", "création et production audiovisuelles, cinématographiques et musicales", "pluralisme et déontologie des programmes", "supervision des plateformes en ligne", "radio et audio numérique", "télévision, SMAD, distribution et usages numériques" et "protection et diffusion de la création et des contenus sportifs sur internet".



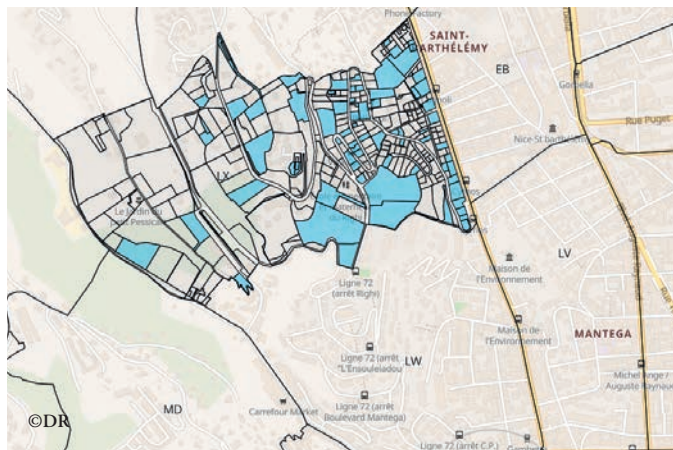
Sébastien GUINÉ

# VALEUR FONCIÈRE : UNE APPLI "INDISCRÈTE"

Vous souhaitez connaître le prix de vente d'un logement ou d'un terrain près de chez vous ou ailleurs en France ? Avec l'application gratuite et ouverte à tous "Demande de valeur foncière", vous pouvez consulter l'intégralité des données foncières sur les cinq dernières années. Le ministère de l'Économie et des Finances explique comment faire ! Conçu par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), ce service permet aux particuliers d'estimer la valeur d'un bien immobilier en consultant les informations détenues par l'administration fiscale en matière de foncier.

## Conséquence de la loi "Essoc"

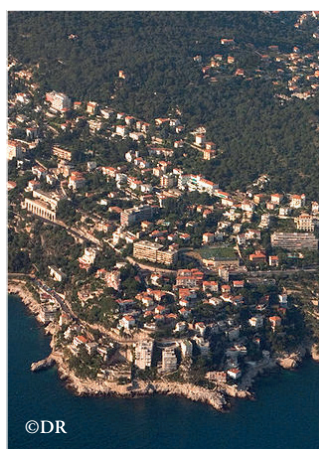
Ces informations concernent notamment : le prix de vente et la date de transaction d'un bien bâti (appartements et maisons) ou non bâti (parcelles et exploitations), le descriptif du bien (type, nombre de pièces, surface,) sa localisation grâce à une interface géolocalisée<sup>(1)</sup>. Sur la carte interactive, il suffit de cliquer sur un département, puis sur une commune, puis sur une section cadastrale. La carte se met à jour automatiquement. Les parcelles concernées par au moins une mutation s'affichent alors en bleu.



Cadastré de Nice : en bleu, les ventes récentes.

Cliquez pour obtenir la liste des mutations (date, valeur foncière, dispositions). En application de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) et de l'ouverture croissante des données publiques, les données consultables sur "Demande de valeur foncière" sont également téléchargeables en intégralité. Pour cela, rendez-vous sur le site data.gouv.fr.

<sup>(1)</sup> Ce service ne couvre pas encore les ventes des biens situés dans les départements suivants : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle et Mayotte.



## LES CHIFFRES

**4** milliards d'euros, la valeur estimée annuelle des marchandises détruites avant la loi anti gaspillage. Dont 1/3 uniquement en vêtements et chaussures neuves.

**40%** seulement des appareils électriques et électroniques en panne sont réparés en France.

**4** millions de Français fragilisés par la crise sanitaire selon le Credoc, dont 47% ont moins de quarante ans.

**2 153** milliardaires dans le monde possèdent ensemble plus que 60% de la population mondiale. (Source : Oxfam)

**70 000** euros de perte en moyenne dans les escroqueries aux fausses places de parking d'aéroport ou chambres d'Enpad.

## CAPITAL SOCIAL ET COMPTE DÉDIÉ

Toutes les sociétés à capital social (EURL, SA, SAS, SARL...) doivent ouvrir un compte bancaire dédié à leur activité professionnelle au moment de leur création pour déposer leur capital social, sinon pas d'immatriculation possible ! En revanche, cette obligation ne s'impose pas si vous exercez votre activité sous le statut d'auto-entrepreneur dans le cadre d'une entreprise individuelle.

Une banque peut refuser l'ouverture d'un compte bancaire dédié à votre activité professionnelle. Elle n'a pas l'obligation de motiver son refus. Sachez toutefois que s'il est obligatoire, en fonction de votre statut, d'ouvrir un tel compte pour pouvoir créer sa société, vous n'avez pas l'obligation de le conserver. Toutefois, les travailleurs indépendants ont l'obligation de créer un compte dédié à l'activité de leur entreprise si leur chiffre d'affaires a dépassé pendant deux années civiles consécutives un montant de 10 000 €.

## VOUS LE SAUREZ AUSSI...

### Abonnement presse et crédit d'impôt

Vous souhaitez vous abonner à un journal ou magazine d'information ? Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un crédit d'impôt à l'occasion de votre premier abonnement à un titre de presse, d'information politique ou générale, en version papier ou numérique. Il doit être souscrit depuis 9 mai 2021 et avant le 31 décembre 2022, pour une durée de 12 mois minimum. Le crédit d'impôt s'élève à 30% des dépenses engagées dans le cadre de votre abonnement.

### L'Urssaf lance le "Cesu Avance immédiate"

L'Urssaf propose un nouveau service : le "Cesu Avance immédiate". Votre crédit d'impôt de 50% est directement déduit de vos dépenses pour le recours à un salarié à domicile. Après chaque déclaration, vous ne payez plus que votre reste à charge sans avoir à avancer le

montant de votre crédit d'impôt. Les modalités d'activation de l'Avance immédiate seront disponibles dès mi-janvier sur votre espace personnel.

### Téléconsultations remboursées à 100%

Le remboursement à 100% des téléconsultations par la CPAM qui devait prendre fin le 31 décembre est prolongé jusqu'à l'été. Le nombre de téléconsultations a atteint un million par semaine au début de l'épidémie,

"grâce à cette prise en charge à 100% qui la rend simple" a expliqué le ministre de la Santé devant la commission des Lois de l'Assemblée nationale.

### Tesla et la concurrence

Selon les analystes suisses l'action de Tesla "est clairement surévaluée (...) et le risque d'une correction subsiste". Pour eux "si Tesla a réussi une percée exceptionnelle, la concurrence s'annonce de plus en plus rude. Les vieilles marques se sont réveillées".



## ÉDITO. UN KÄRCHER "PEUT EN CACHER UN AUTRE, È PERICOLOSO" ...

Les campagnes électorales constituent des moments privilégiés pour faire des promesses qui peuvent être démagogiques : Valérie Pécresse a déjà été mieux inspirée qu'en promettant, la semaine dernière, de "ressortir le Kärcher" pour nettoyer les quartiers en faisant au besoin appel à l'armée (!). Outre le ridicule de cette affirmation, l'expression est d'autant plus mal choisie qu'elle stigmatise toute une population en mettant dans le même sac le bon grain - les familles qui ne demandent qu'à habiter dans le calme et la sécurité - et l'ivraie qui squatte les entrées d'immeubles et les caves pour s'y livrer à des commerces illicites. Avec Nicolas Sarkozy, qui avait déjà promis le même "nettoyage" en 2007... tout en supprimant des milliers de postes de policiers une fois élu, cette promesse de campagne était déjà tombée à l'eau.

oOo

Heureux, les habitants du Kazakhstan, qui ne

vivent pas en dictature, contrairement à nous autres, pauvres Français. La police du pays a fait des dizaines de blessés et de morts en réprimant ces derniers jours des manifestations qui font passer les émeutes des gilets jaunes sur les Champs-Élysées pour d'aimables promenades de santé. Fort heureusement, l'ami Poutine, grand démocrate, vient au secours de son allié en envoyant pour le maintien de l'ordre un contingent de ses meilleurs soldats. Il n'a pas dit si ces troupes retourneraient rapidement en Russie, une fois kärcherisées les rues de la capitale kazakhe.

oOo

L'eurodéputé Pierre Larrourou et ses amis ont entrepris, paraît-il, une grève de la faim pour... que la gauche s'unisse pour la présidentielle ! C'est ce qui s'appelle donner de sa personne. Ce jeûne collectif va-t-il impressionner Hidalgo et Taubira, qui veulent bien d'une primaire mais à leurs conditions; Jadot, qui n'en veut pas; Roussel à qui per-

sonne ne demande rien; et Montebourg ? Au fait, où est-il passé notre ancien ministre du "redressement productif" reconverti dans la vente de miel ? Il est si silencieux, alors que cela ne lui ressemble vraiment pas. Pour ne pas nous inquiéter sur leur santé, ils auraient pu choisir comme moyen d'action un de ces régimes vantés à la maison qui promet de continuer à s'empiffrer tout en brûlant des graisses. Pour davantage de sécurité, ils auraient "en même temps" pu allumer un cerge. Perso, ayant quelques kilos à perdre après les fêtes, je démarre illico une grève de la faim pour que Larrourou et ses amis cessent leur grève de la faim.

J.-M. CHEVALIER



## ECF : DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LA SECTION 06

Cette année 2021 qui fut atypique en tous points en raison de la crise sanitaire n'a pas empêché la section maralpaine des experts-comptables et commissaires aux comptes de France (ECF) de faire preuve de dynamisme sous l'impulsion de son président, **Thomas Boaglio**, et de son équipe. Malgré les difficultés liées aux confinements et autres restrictions, les professionnels du chiffre ont fait preuve d'agilité dans le fonctionnement de leurs cabinets pour assister leur clientèle. Mais aussi pour participer aux différentes actions mises en place pour la formation continue, le partage d'informations, voire des moments festifs comme des cocktails qui ont offert des parenthèses de décontraction bienvenues.

Le gestionnaire de patrimoine "Expert et Finance" situé à l'Arénas a mis à disposition ses locaux pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de la section ECF de lundi soir. Une AG marquée par le renouvellement du bureau, reconduit dans son intégralité, mais dont la distribution des différents postes reste encore à effectuer. Quoiqu'il en soit, Thomas Boaglio quitte à sa demande la présidence pour se consacrer à de nouvelles responsabilités au plan national. Il demeure bien sûr dans l'équipe ECF du 06



De gauche à droite : Passation entre Jérémie Lacombe et Thomas Boaglio.

et aura l'occasion d'assister le nouveau président déjà désigné, **Jérémie Lacombe**, jusqu'alors trésorier. Avant d'écouter l'intervention sur les actualités professionnelles de **Jean-Luc Flabeau**, président national ECF et vice-président du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, les participants à cette assemblée ont adopté à l'unanimité le rapport financier de la section. Après Marseille l'an dernier, les EC et commissaires aux comptes se re-

trouveront en juin à Biarritz pour leur congrès annuel dont le thème n'est pas encore arrêté. Ce sera, comme toujours, un moment fort de la vie du syndicat, la profession étant totalement mobilisée pour assurer la relance de l'économie en étant au plus près des besoins et des interrogations des entreprises. À cet égard, l'élection à la présidence nationale de Lionel Canesi au Conseil de l'Ordre a mobilisé ce dernier pour le début de son mandat sur les priorités du moment, en particulier

sur le numérique. La profession a ainsi créé une société d'investissements ayant déjà collecté 6,5 millions d'euros auprès de tous les experts-comptables à l'échelle nationale pour piloter l'édition de logiciels. Pour ECF, il n'est en effet pas question que les fournisseurs du marché réinventent le métier sans eux. Les experts-comptables et commissaires aux comptes savent que l'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même !

J. -M CHEVALIER

## &gt;&gt; VENI, VIDI... VITE DIT ! &lt;&lt;

- **BISBILLES** : C'est fou comme l'on s'aime entre anciens amis du parti Les Républicains. Après la visite du président de la République dans la Roya ce lundi, Renaud Muselier, ex-LR, a pris sa plume pour écrire à Charles-Ange Ginésy, LR, une lettre au ton acide au sujet des aides apportées à la vallée martyrisée par Alex.

- **MÉMOIRE** : "Permettez-moi de vous dire toute ma surprise de voir la Région rigoureusement absente de toute communication positive de votre part, que ce soit lors de vos prises de parole nombreuses au côté du député Eric Ciotti, ou dans vos communiqués" écrit Muselier. Le président de la Région "regrette profondément que, sur un sujet aussi fédérateur" Charles-Ange Ginésy n'a jamais pris le temps de reconnaître l'engagement financier de la Région dans la reconstruction. Et dire qu'il y a quelques mois encore on ne tarissait pas d'éloges mutuels...

- **PUNI** : Philippe Martin, ancien ministre (PS) de l'écologie sous le quinquennat de François



C'est beau une ville la nuit, surtout quand les dernières lueurs de la journée viennent iriser une façade vitrée (en l'occurrence celle de l'Edhec sur la promenade des Anglais).

Hollande, a été condamné par le Parquet national financier de Paris pour "détournement de fonds publics". Il était poursuivi pour avoir, entre 2002 et 2013, rémunéré son ex-femme pour un emploi fictif d'assistante parlementaire et devra

rembourser des sommes indues à l'Assemblée et payer des amendes.

- **DURA LEX** : Avant lui, Alain Griset, ministre délégué aux PME, avait aussi été condamné fin 2021 pour "déclaration patrimoniale incomplète ou mensongère" et a

démissionné de son poste dans la foulée, tandis que François Fillon attend le jugement en appel du "Pénélope Gate". C'est cela vivre en dictature.

- **SUCCÈS** : En une semaine, la consultation citoyenne du Conseil National des Barreaux intitulée "Comment favoriser l'accès au droit pour lutter contre les injustices ?" a réuni 3 420 participants pour 198 propositions et plus de 13 180 votes. Cette initiative vise à contribuer à l'amélioration du service public de la justice, et notamment de l'accès au droit, en sensibilisant les candidats à la présidentielle.

- **TROTTINETTES** : Les déplacements "doux" ne se font pas forcément dans la douceur à en juger par la vitesse de quelques trottinettes électriques sur la piste cyclable de la Promenade des Anglais. Des engins qui ont été manifestement "gonflés" et qui permettent à leurs utilisateurs de filer en silence à toute berzingue. Si un radar était installé à cet endroit, il ferait à "coût" sûr une grosse recette...

## JUSTICE : L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE DU TJ DE NICE ANNULÉE

L'explosion des cas de Covid-19 a eu raison de l'audience solennelle de rentrée du Tribunal judiciaire de Nice. "Eu égard aux dernières évolutions du contexte sanitaire, MM. les chefs de juridiction ne peuvent maintenir l'audience solennelle de rentrée, organisée le 17 janvier 2022 à 10H30", a fait savoir le Tribunal judiciaire de Nice. Devaient être présentées au cours de cette audience les personnes suivantes : Cécile Sanjuan-Puchol, première vice-présidente; Léa Wantz, greffière; Johanna Alfred, greffière; Ivana Basquin, greffière; Célia Sannino, adjointe administrative; Anastasia Craciun, interprète traductrice; et Leila Ouelbani, interprète traductrice. L'audience solennelle de rentrée du Tribunal de Commerce est, elle, maintenue, mardi 18 janvier, mais elle se fera sans public extérieur. "En raison de la situation sanitaire actuelle, l'audience solennelle de cette année ne pourra pas se tenir suivant le format habituel. Nous sommes dans l'obligation de limiter le nombre de participants et afin de respecter les consignes des autorités d'opter pour une audience sans public extérieur", a écrit le président du Tribunal de Commerce de Nice, Pascal Nougarede. Une décision similaire a été prise pour les Prud'hommes. "Compte tenu des nouvelles directives nationales reçues, nous sommes conduits à devoir réduire la jauge



des personnes présentes à l'audience solennelle de rentrée 2022 (le lundi 17 janvier après-midi). Dans ce contexte, nous sommes au regret de devoir renoncer à vous recevoir et vous prions vive-

ment de bien vouloir nous en excuser", a indiqué le secrétariat du Conseil des Prud'hommes dans un message adressé à la presse.

Sébastien GUINÉ



# ORANGE : LANCEMENT DE LA 4<sup>E</sup> SAISON DU PROGRAMME "FEMMES ENTREPRENEUSES"

Dix entrepreneuses de la région Sud ont été retenues pour bénéficier d'un accompagnement sur-mesure parmi un total de 34 dossiers.

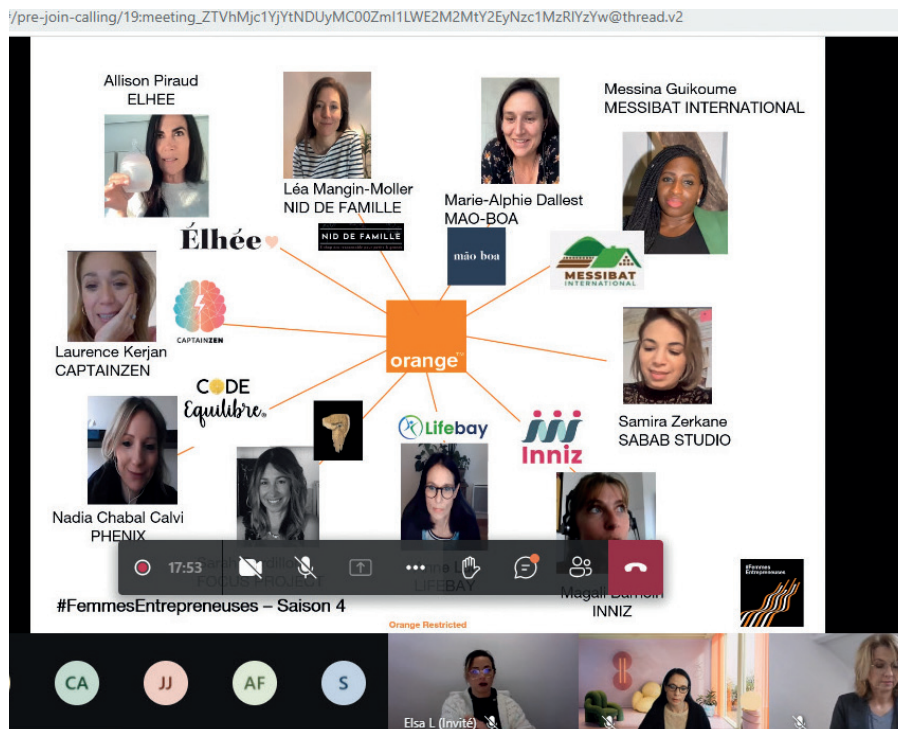
"Pourquoi est-ce qu'on accompagne pendant six mois des entrepreneuses ?", a demandé en préambule **Christophe Guion**, animateur du programme d'Orange, lors de la visioconférence de lancement organisée mardi 11 janvier. La réponse est chiffrée : 10% seulement des entreprises sont créées par des femmes. Et les entrepreneuses ne lèvent que 7% des fonds. Avec un double objectif d'égalité professionnelle et de croissance, Orange accompagne chaque année 100 entrepreneuses en France, a souligné Christophe Guion. Il a ensuite présenté les dix "start-uppeuses" de la région Sud qui seront accompagnées de janvier à juillet : Léa Mangin-Moller, Laurence Kerjean, Marie-Alphie Dallest, Messina Guikoume et Samira Boukhalfa dans les Bouches-du-Rhône ; Allison Piraud et Ann Luu dans le Var ; Magali Barnoin et Sarah Bordillon dans les Alpes-Maritimes ; Nadia Chabal Calvi dans les Alpes-de-Haute-Provence. Elles ont toutes eu quelques minutes pour parler de leur entreprise.

## Quatre piliers

**Léa Mangin-Moller** a présenté le site internet Nid de famille, qui propose une sélection de marques de vêtements et accessoires écoresponsables.

**Laurence Kerjean** est co-fondatrice de CaptainZen, plateforme dédiée à la santé mentale. **Marie-Alphie Dallest** a développé mao boa, plateforme collaborative qui permet aux entreprises de s'engager dans l'impact social et environnemental.

**Messina Guikoume**, ingénieure en génie civil, a évoqué Messibat, qui propose des matériaux



Les entrepreneuses ont présenté leur société et répondu à quelques questions lors de la visioconférence organisée par Orange.

de construction à faible impact environnemental.

**Samira Boukhalfa** souhaite développer une conciergerie beauté 3.0, baptisée Sabab. **Allison Piraud** est fondatrice d'Elhée, qui conçoit un biberon innovant, "plus sain, plus sensoriel et plus design".

**Ann Luu** a présenté Lifebay, programme préventif de cyber santé visant à réduire le stress. **Magali Barnoin** a créé sa société Inniz dans le but d'accélérer la transformation numérique du secteur public. **Sarah Bordillon** a elle imaginé un jeu éducatif à destination des musées et sites archéologiques, Focus Project.

Znfin, **Nadia Chabal Calvi**, diététicienne, a présenté Code Équilibre, application pour mieux manger.

Christophe Guion a mis en avant les quatre piliers de l'accompagnement par Orange dans le cadre de ce programme : le mentorat ("chaque mentor a sa personnalité et son réseau") ; des ateliers et des animations ("un ensemble d'opportunités pour monter en expertise") ; les réseaux et la mise en contact (dont la communication sur les réseaux sociaux et avec la presse) ; et la cristallisation du réseau des femmes entrepreneuses. "Il n'y a rien de plus puissant qu'un réseau de 10 femmes ensemble qui ont les mêmes problématiques. Il n'y a rien qui vous arrête", a confié l'animateur du programme.

## Cadre bienveillant

Cette saison, les dix entrepreneuses vont être accompagnées par 14 mentors au total, des employés d'Orange volontaires qui ont pour mission de les accompagner au quotidien.

Dix ateliers et 15 journées de rencontres sont prévus pendant le programme.

"On a été hyper bien accompagnées, même au-delà de la saison", a témoigné **Pauline Puzin**, co-gérante de la société Kerma Concept, qui a participé à la troisième saison. "Cela nous a permis de prendre beaucoup de recul sur notre quotidien. On échange avec des personnes qui nous comprennent. C'est vraiment le cadre le plus bienveillant que vous aurez en tant que femme entrepreneuse", a-t-elle poursuivi.

Des propos confirmés par **Anne-Sophie Cadre**, également participante de la saison 3. "C'était vraiment une super expérience, malgré les visioconférences. Il y a un écosystème chez Orange très intéressant".

Le programme a démarré mardi après-midi avec un premier atelier consacré au co-développement.

Sébastien GUINÉ



## LA PHRASE

“  
Je pense  
que ces  
vallées  
constitue-  
ront un  
modèle  
d'aménage-  
ment  
”

Xavier Pelletier, préfet délégué à la reconstruction des vallées, sur France Bleu Azur, jeudi 13 janvier.

## LE COUP DE CRAYON



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

## AGECOTEL : LE SALON SE TIENDRA FINALEMENT DU 27 AU 30 MARS 2022

L'association Nicexpo, organisatrice de la 30<sup>ème</sup> édition du Salon AGECOTEL, initialement programmé du 6 au 9 février 2022, annonce le report de la manifestation. La date du report est fixée du 27 au 30 mars 2022.

Le salon devait se tenir dans le Palais des Expositions. La Mairie de Nice, propriétaire et gestionnaire du site, a annoncé la prolongation de l'occupation des lieux par un vaccinodrome, mis en place en décembre dernier, jusqu'au 15 février prochain.

"La manifestation ne pouvant pas se tenir dans un autre lieu niçois, nous n'avons pas d'autre choix que de reporter le salon" précise Alain Defils, le directeur général du salon. "Préparer un salon, c'est beaucoup de travail, donc je tiens à remercier tous les acteurs qui se mobilisent depuis des mois pour participer à ce rendez-vous : les exposants en premier lieu, et aussi les institutionnels du secteur, les organisateurs des concours, les

ALIMENTATION • HÔTELLERIE • RESTAURATION

27 • 30 MARS 2022  
Palais des Expositions • NICE  
[www.agecotel.com](http://www.agecotel.com)

*Le Salon Professionnel à taille humaine*

**REPORT : ATTENTION NOUVELLES DATES !**

jurys et les candidats... Nous espérons les mobiliser sur la nouvelle date. Le choix de la date d'un salon prend en compte de nombreux critères, comme la disponibilité du site, mais aussi des notions de sai-

sonnalité, de calendriers d'autres manifestations". Marc Ippolito, Président de Nicexpo ajoute : "Nous espérons que ce report pourra garantir la sécurité sanitaire de nos exposants, de nos visiteurs et de nos

équipes. Nous pourrions, je l'espère, conserver l'esprit de convivialité auquel nous tenons tant, dans le respect des consignes sanitaires". Plus d'informations sur le site : [www.agecotel.com/](http://www.agecotel.com/)

## CLARA HERER, DÉLÉGUÉE CNRS EN CÔTE D'AZUR



Clara Herer est nommée déléguée régionale du CNRS pour la circonscription Côte d'Azur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle succède à Aurélie Philippe qui a été nommée déléguée régionale du CNRS pour la circonscription Provence et Corse. À l'issue d'une formation d'ingénieur civil Mines ParisTech, Clara Herer a été à la fois fonctionnaire dans la haute administration, employée d'entreprises de tailles différentes, sportive d'endurance et coach au sein d'une structure indépendante pour accompagner les cadres dans leur développement personnel.

## JEAN LEONETTI : NOUVEAU PRÉSIDENT CAP AZUR



Le premier conseil métropolitain CAP AZUR de l'année s'est tenu lundi 10 janvier 2022 en présence de Jean Leonetti Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, de David Lisnard, Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et de Jérôme Viaud, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Jean Leonetti a été élu Président du Pôle métropolitain CAP AZUR pour l'année 2022. La Présidence du Pôle métropolitain est annuelle et tournante entre les trois présidents d'Agglomération. La Vice-présidence est permanente pour le Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur Charles-Ange Ginesy.

# ÉCOLE DE MARAÎCHAGE BIO À CANNES : UNE PREMIÈRE EN FRANCE

La Mairie de Cannes et l'Agglomération Cannes Lérins oeuvrent en faveur de la protection et de la valorisation de la **Basse Vallée de la Siagne** dans sa vocation naturelle, agricole et de loisirs. Depuis 2014, cette démarche prioritaire s'est concrétisée par de nombreuses actions pionnières et par la création, très récente, d'une école de maraîchage dénommée **Institut Moreau-Daverne**.

## "French method"

Sur un terrain municipal mis à la disposition de la coopérative "Les Petites Fermes d'Azur", des élèves maraîchers y sont formés et les techniques d'agriculture biologique sur des petites surfaces en milieu urbain et périurbain y sont enseignées. La coopérative est présidée par **Christian Carnavalet**, ancien président d'Agribio 06 (le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Alpes-Maritimes). Créateur de "La French Method, une agriculture urbaine et périurbaine", Christian Carnavalet enseigne dans cette nouvelle école agricole cannoise les techniques pour permettre à des maraîchers, réunis en coopérative, de cultiver en agriculture biologique une



La culture s'effectue sur des planches.

parcelle de seulement 1 000 m<sup>2</sup> chacun et de vivre dignement de leur travail (objectif de 30 000 € de revenu annuel par maraîcher coopérateur).

Cette culture s'effectue sur des "planches" d'1,30 mètre de large avec une rotation des cultures et un sol enrichi avec du fumier et des déchets verts. À terme, entre 12 et 18 élèves maraîchers seront présents simultanément sur l'exploitation pour produire des légumes destinés au grand public, restaurations commerciales et cantines municipales.

Actuellement, deux apprentis se forment aux côtés de Christian

Carnavalet. Il s'agit de :

- **Romane Graut** (20 ans) dont les parents sont horticulteurs à Pégomas. Elle souhaite apprendre l'art de cultiver la terre pour ouvrir, dans un futur plus ou moins proche, sa propre exploitation ;
- **Fabien Lestrelin** (38 ans) engagé dans un projet de reconversion après une première vie professionnelle en tant que boucher. Il souhaite devenir maraîcher sur le territoire cannois ou dans le Var, son département d'origine. Quatre autres élèves intégreront l'école de maraîchage d'ici le mois de juin 2022.

## NICE ET GRASSE : DE NOUVEAUX AVOCATS REJOIGNENT LA COMMUNAUTÉ JUDICIAIRE

Ils étaient 210 impétrants le 7 janvier à rejoindre la communauté judiciaire, lors de l'audience solennelle de prestation de serment au Palais Verdun d'Aix-en-Provence. La cérémonie a dû être aménagée cette année en raison de la crise sanitaire : les jeunes avocats ont prêté serment masqués sur le nez.

### Barreau de Nice

#### Ont prêté serment :

Myriam Abdallaoui, Abdoul Wahab Abdoulaye Moussa, Florian Alessandrini, Sophie Belmonte, Camille Buttice, Hugo Cappadoro, Marie-Josepha Cerbello, Alisa Chitoraga, Madeline Coscat, Cécile Della Monaca, Carla Dolciani, Marine Edmond, Manon Eme, Nathan Gaglio, Kévin Gentili, Maxime Gratpanche, Madina Ibrahimkhel, Gabriel Lamy, Emily Madeleine, Aude Mutter, Anaïs Olivari, Maxence Ouardazi, Florence Paulus, Alice Poncer, Jennifer Pulici, Morgan Raynaud, Giorgia Ricciotti, Kada Sadouni, Marions Sicard, Carla Starace, Marie Tran, Soline Tubière.



© Cour d'Appel Aix

### Barreau de Grasse

#### Ont prêté serment :

Johanna Berthaud, Pierre Berthault, Romain Briere, Marie Burg, Capucine Dossetto-Malaspina, Mélanie Ganassi, Coralie Garcia, Céline Gevrey, Werner Hoeffner, Rémi Lefebvre, Valentine Prud'homme, Fiona Starzak.

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

## L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales. Selon l'Arrêté en date du 19 novembre 2021 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2022 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

203105

### POURSUITE D'ACTIVITÉ

Dénomination : ANDAYA. Forme : SAS à associé unique. Capital social : 1 000 €. Siège social : 94 avenue de la Liberté, 06220 VALLAURIS. 879 465 367 RCS d'ANTIBES. Aux termes de l'AGE du 20/12/2021, les associés ont nommé en qualité de co-gérante de la société : la SARL Azur Liberté 2 sise 94 avenue de la Liberté, Golfe Juan, 06220 VALLAURIS, immatriculée au RCS d'ANTIBES n°530 923 630, et ce à compter du 20/12/2021. Mention sera portée au RCS d'ANTIBES.

203106

### NOMINATION DE CO-GÉRANT

Dénomination : FJM IMMOBILIER. Forme : SCI. Capital social : 1 000 €. Siège social : 94 avenue de la Liberté, 06220 VALLAURIS. 879 465 367 RCS d'ANTIBES. Aux termes de l'AGE du 20/12/2021, les associés ont nommé en qualité de co-gérante de la société : la SARL Azur Liberté 2 sise 94 avenue de la Liberté, Golfe Juan, 06220 VALLAURIS, immatriculée au RCS d'ANTIBES n°530 923 630, et ce à compter du 20/12/2021. Mention sera portée au RCS d'ANTIBES.

203112

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 02/12/2021, il a été constitué une SAS.

Dénomination sociale : OLA KALA  
Capital : 1 000 Euros.  
Durée : 99 ans.  
Siège social : 82 avenue Antonio Lamaro, 06360 EZE.  
Objet : La gestion du droit à l'image de manière générale de l'associé unique, ainsi que toutes activités relatives à l'entretien de ladite image, le sponsoring, le marketing sportif. La gestion du droit à l'image de l'associé unique, en tant que joueur de l'équipe de France.

Admission aux assemblées et au vote : Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions sont libres.

Président : Monsieur Ruben AGUILAR, demeurant 82 avenue Antonio Lamaro, 06360 EZE.  
Immatriculation au RCS de NICE.

203116

### NOMINATION DE GÉRANTS

Par décision du 30 décembre 2020, les associés de la société «SCI MICKAEL», SCI au capital 400 000 €, siège 550 route de Virettes, 06140 TOURETTES-SUR-LOUP, SIREN 821 455 219 RCS GRASSE, ont nommé gérants statutaires : Constance CARCEL, 8 rue Jean Moreas, 75017 PARIS, Christophe CHEVAL, 135 bld Exelmans, 75016 PARIS.

203113

### ARCOTONOM

SASU en liquidation  
au capital de 50 €  
28 boulevard de la République,  
06240 BEAUSOLEIL  
RCS NICE n° 891 666 109

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du président du 31/12/2021, prenant effet le 31/12/2021, l'associé unique a décidé de la clôture de la liquidation de la société. Pris acte de la démission de Monsieur Robert MAESTRONI de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE. **Pour avis Le président.**

203169

### FERRIÈRE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

Société anonyme  
au capital de 2 102 184 €  
Siège social : 1 Espace Lucien Barrière,  
06400 CANNES  
695 720 284 RCS CANNES

### AVIS

Par lettre du 10/01/2022, la société a pris acte que la société CASINVEST, administrateur, a désigné en qualité de représentant permanent Mme Mariana TANNOUS domiciliée Zone 30, rue 385, bâtiment 436, résidence 23 - DOHA (Qatar) en remplacement de M. Jean LAMOTHE.  
Mention sera portée au RCS de CANNES.

203160

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 29/12/2021, constitution d'une SASU dénommée : S.M.C PISCINE - Capital : 1 000 €. Siège : 575 - 1ère avenue, résidence Loft Avenue, 06600 ANTIBES. Objet : Le montage de piscines ou de bassins et leur mise en fonctionnement comprenant l'hydraulique, l'étanchéité de la piscine, étanchéité murs enterrés, le carrelage et l'élaboration de terrasses, la maçonnerie paysagère, l'étanchéité de toitures, les clôtures et les portails, la création et l'entretien de tous espaces verts et minéral, l'élagage et l'abatage, la décoration florale intérieure et extérieure. Président : Monsieur Sinan INALKAC demeurant à 91 impasse des Lavandes, 83550 VIDAUBAN. Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

203110

### OPTIM TOITURES

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10 000,00 €  
Siège social : 151 avenue de Peygros,  
06530 PEYMEINADE  
902 132 299 RCS GRASSE

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'associé unique a décidé en date du 01/12/2021 de transférer le siège social du 151 avenue de Peygros, 06530 PEYMEINADE au local 26, bâtiment D, 2211 route de la Fènerie, 06580 PEGOMAS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Pour avis, la gérance.**

203154

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/01/2022, il a été constitué une SCI dénommée : EDGEWATER.

Capital : 1 000 € apportés en numéraire. Siège : 249 boulevard Métropole, 06220 VALLAURIS.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Bertrand DUHAMEL demeurant 25 Grand-Rue, LES BREULEUX - (Suisse).

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un descendant. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable donné par la gérance.

Durée : 99 ans.  
Immatriculation : RCS ANTIBES.

203153

### CLOS SAINT JOSEPH

société civile au capital de 5 000 €  
32 avenue de Grasseuil,  
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT  
RCS NICE n° 811 150 937

### CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une AGE du 01/11/2021, prenant effet ce jour, nomination de PRO.MO.IMMO, SAS au capital de 75 000 €, 851 451 393 RCS NICE, représentée par Monsieur Fabien DEPLANCHE sis 90 boulevard de l'Observatoire, 06300 NICE, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Fabien DEPLANCHE. Validation : RCS NICE.



Tél. +33 (0)4 93 80 72 72

203161

### OCTOPUS

Enseigne commerciale : ELENA  
CHAMBURKINA  
SAS au capital de 2 000 €  
Arénas Premier A, c/o Arénas Partners,  
455 promenade des Anglais,  
06299 NICE cedex 3  
RCS NICE n° 790 523 831

### AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 30/12/2021, prenant effet le 30/12/2021, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Elena CHAMBURKINA sis 30 rue Marceau, 06000 NICE a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur, Madame Elena CHAMBURKINA sis 30 rue Marceau, 06000 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE. **Pour avis. Le président.**

203164

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 23/12/2021 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MPPL HOTEL  
Forme : SAS  
Siège social : 15, rue Pauline, 06160 ANTIBES.

Objet : Hôtels et hébergement. Vente de produits et denrées alimentaires, sur place ou à emporter. Réception ou manifestation d'événements.

Durée : 99 ans.  
Capital : 10 000 Euros.  
Président : Monsieur Philippe MOULINIER demeurant 29 rue du Chemin Vert, 75011 PARIS.

Transmission des actions : Toute cession des actions, même entre associés, est soumise au respect du droit de préemption vis-à-vis des autres actionnaires et soumise également à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.

La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

203168

### AVIS

Aux termes d'une décision du 30/06/2021 de l'associé unique de la SARL MID OCEAN France, capital de 267 685,23 €, - Siège social : 75 Parc d'activités de l'Argile, 06370 MOUANS-SARTOUX, 402 579 338 RCS CANNES, il résulte que les mandats de la société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire, et de la société SALUSTRO REYDEL, commissaire aux comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de commissaire aux comptes.

203107

## CABINET ESSNER

SELARL d'avocats au barreau de GRASSE

3 rue de Bône, 06400 CANNES - Tél. 04 97 06 68 80 - Fax 04 97 06 68 88  
encheres.cabinet-essner.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

### JEUDI 24 FÉVRIER 2022 À 09H00

AU TJ DE GRASSE – 37 avenue Pierre Sémard.

Ministère d'un avocat au Barreau de GRASSE obligatoire pour enchérir

**SUR LA COMMUNE DE PEGOMAS (06)**, Lieudit La Fènerie, 19 chemin du Salomon cadastrée section G n° 140 pour 4a 75ca et n° 268 pour 35ca,

LE LOT N°2 : **APPARTEMENT**  
**CHAMBRE** et les 253/1 000°

LE LOT N°4 : **GARAGE** et les 17/1 000°

Superficie du bien : 53,45 m<sup>2</sup>

Occupation : Les biens sont occupés par la partie saisie.

**MISE À PRIX : 40 000 €**  
(QUARANTE MILLE EUROS)

Pour tous renseignements, s'adresser à : Maître Renaud ESSNER - Tél. 04 97 06 68 80

#### VISITES

**VENDREDI 11 FÉVRIER 2022 DE 14H30 À 15H30**

**MERCREDI 16 FÉVRIER 2022 DE 11H00 À 12H00**

Consultation du cahier des conditions de vente : Soit au greffe du tribunal judiciaire de GRASSE où il a été déposé sous le n° 21/00055 soit au cabinet de Maître Renaud ESSNER. Consignation obligatoire pour enchérir.

203108

## Maître Philippe TBOUL

Avocat au barreau de NICE

5 avenue Baquis, 06000 NICE - Tél 04 92 47 73 17

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

### JEUDI 3 MARS 2022 À 09H00

au TJ de NICE - Palais de justice – Palais Rusca - Place du Palais à NICE

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de NICE.

Les biens et droits immobiliers sis **SUR LA COMMUNE DE NICE** dans un ensemble immobilier sis 54 avenue du Ray dénommé LA RESIDENCE DU DOMAINE DE FALICON figurant au cadastre sous références EH 375 lieudit 54 av du Ray pour 8ha 39a 40ca, à savoir :

Lot N° 1808 : Bâtiment **APPARTEMENT**  
de trois pièces au rez-de-chaussée  
et désigné **XXII 64 G RC**, et les 87/100 000° indivis des PCG

Lot N° 1880 : **UNE CAVE** n° 18 sous bâtiment XXII,  
et les 2/100 000° indivis des PCG

Superficie : Le bien a une superficie de 54,68 m<sup>2</sup>

Le bien est libre de toute occupation.

**MISE À PRIX : 30 000 €**  
(TRENTE MILLE EUROS)

**VISITES** assurées par l'huissier sur place sans rendez-vous préalable.

**MARDI 22 FÉVRIER 2022 DE 14H À 15H**

**MERCREDI 23 FÉVRIER 2022 DE 14H À 15H**

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté chez l'avocat poursuivant ou auprès du greffe du Jex immobilier du tribunal judiciaire de NICE où il a été déposé le 25/02/2021 sous le numéro **RG 21/00035**.

203114

### ARCOTONOM

SASU en liquidation  
au capital de 50 €

28 boulevard de la République,

06240 BEAUSOLEIL

RCS NICE n° 891 666 109

### AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du président du 31/12/2021, prenant effet le 31/12/2021, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Robert MAESTRONI sis 28, boulevard de la République, 06240 BEAUSOLEIL a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE. **Pour avis. Le président.**

203117

### NOMINATION DE GÉRANTS

Par décision du 30 décembre 2020, les associés de la société «SCI HADRIAN», capital 400 000 €, siège 550 route de Virettes, TOURRETTES-SUR-LOUP 06140, SIREN 827 757 238 RCS GRASSE, ont nommé gérants statutaires : Constance CARCEL, 8 rue Jean Moreas, 75017 PARIS, Christophe CHEVAL, 135 bd Exelmans, 75016 PARIS.

203129

### AVIS

Selon décision de l'associé unique date du 24/11/2021, il a été décidé de transformer la SARL IMPACT, RCS NICE 484 064 431 capital 6 000 €. Siège : 213 av. de la Californie, 06200 NICE en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter de ce même jour. Mentions modifiées : Forme : SAS - Capital : 6 000 € divisé en 100 actions de 60 €. Mme Christina LOICHT, née le 15/08/1976 à VIENNE (Autriche) dmt 654 chemin de la Gabre, 06690 TOURRETTE-LEVENS, est nommée président pour une durée illimitée. Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Actions librement cessibles entre actionnaires; soumises à agrément dans tous les autres cas. RCS NICE. **Pour avis.**

203122

### MANGIAPAN CHRISTOPHE

SASU au capital de 5 000 €

630 chemin du Castel, 06390 CONTES

RCS NICE n° 888 173 762

### EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 28/10/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de l'extension de l'objet social suivant : Renovation, maçonnerie, travaux d'installation électrique. Validation : RCS NICE.

203119

### SCI AUNE 5

Société civile immobilière

au capital de 1 000 €

Siège social : 5 rue François Aune,

06000 NICE

RCS NICE n° 438 782 138

### CHANGEMENT DE GÉRANT

Suite au décès de Monsieur SAMPIERI Bruno le 18 avril 2020, ses fonctions ont cessé. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2021, il a été nommé Madame Elena TARABORI veuve SAMPIERI, demeurant Via Pisandro 92, 00124 ROME (Italie) en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Bruno SAMPIERI à compter du 15 octobre 2021.

Modification au RCS de NICE.

**Pour avis.**

203115

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2022, il a été constitué une SCI dénommée : LUXE 2002 Capital : 1 000 € apportés en numéraire. Siège : 506 chemin des Contrebandiers, 06160 ANTIBES.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Dimitri ZELENOV demeurant 2 ilyushina St Alexandrovka village, 143421 MOSCOU.

Cession de parts : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément préalable donné par la gérance.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS ANTIBES.

203166

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, le 12 janvier 2022, de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LINA

Forme : Société civile immobilière

Capital : 1 000 €.

Apports : En numéraire.

Siège social : 191 chemin des Terriers, 06600 ANTIBES.

Objet : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la gestion, la location de tous biens immobiliers à usage industriel, commercial, profession et d'habitation.

Durée : 99 ans.

Président : Monsieur Giuseppe BINANTI, demeurant 41 boulevard Monfleury, 06400 CANNES.

Cession d'actions : Toute cession de parts sociales, à titre onéreux ou gratuit, entre associés ou au profit d'ascendant ou de descendants, intervient librement, toute autre cession doit recevoir au préalable l'agrément de la majorité des associés d'au moins deux tiers.

Immatriculation : Au RCS d'ANTIBES.

**Pour avis.**

203125

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/12/2021, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : R&D CONCEPT RENOV - Capital : 4 000 €. Siège : 33 rue des Suisses, 06400 CANNES. Objet : Maçonnerie générale, plâtrerie, peinture, aménagement intérieur. Gérant : Monsieur François-Xavier DUFRETS demeurant à 33 rue des Suisses, 06400 CANNES. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS CANNES.



203118

**MONTPARNASSE - SOPHIA ANTIPOLIS NOTAIRES**

Société civile professionnelle titulaire d'offices notariaux

37 chemin du Cabanon, 06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

**AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL**

Délai d'opposition  
Article 1007 du code civil  
Article 1378-1 code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 10 août 2008

Monsieur Sébastien GUEVARA y RODRIGUEZ, en son vivant retraité, demeurant à LE ROURET (06650), 42 chemin des Guilos.

Né à LORCA, (Espagne) le 7 septembre 1962. Célibataire.

De nationalité Espagnole.  
Décédé à GRASSE (06130) (France), le 7 novembre 2021. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé le 28 décembre 2021 au rang des minutes de Maître Fanny PATOUREAUX, notaire au sein de la SCP «MONTPARNASSE - SOPHIA ANTIPOLIS NOTAIRES», titulaire d'offices notariaux, qui a reconnu que les conditions de la saisine du légataire universel sont bien remplies.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Fanny PATOUREAUX, notaire susnommé (référence CRPCEN : 06033) dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

Maître Fanny PATOUREAUX.

203128

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP le 13/12/2021 il a été constitué une SAS : Dénomination : B.I.C.I.. Siège : 4 rue du Docteur Baréty, c/o SOMAF, 06000 NICE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. Capital : 10 000 €. Objet : Vente, fourniture et installation de matériaux et mobiliers. La production, la fourniture, l'installation, l'entretien et la rénovation des installations intérieurs et extérieurs, de revêtements intérieurs et extérieurs, de sols et autres produits en métal, bois, matériaux plastiques et verre et matériaux similaires. L'activité de charpenterie, installation et gestion de menuiserie bois. Le recrutement de mandats d'agents et de représentation auprès d'entreprises italiennes et étrangères concernant les fenêtres, mobilier, objets de design, compléments de mobilier, cadeaux et articles promotionnels à l'exclusion expresse des activités de médiation.. Exercice du droit de vote : Tout actionnaire a droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Agrément des cessions à des tiers par les actionnaires. Président : Monsieur Luca CAMONI, demeurant Via Don Vender 10, 25030 COCCAGLIO (Brescia), Italie, de nationalité Italienne.



203130

**PAUL & ASSOCIÉS NOTAIRES****AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 05/01/2022, il a été constitué une SCI dénommée : ATLANTIDE - Capital : 2 000 € divisé en 200 de 10 € chacune. Siège : 115 promenade des Anglais, 06200 NICE. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Mme Martine CECCHINI épouse GALLAND dt 272 av de Fabron, Azura Park, bât. C, 06200 NICE. Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés fondateurs et au profit des descendants en ligne directe des associés fondateurs. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. Pour avis.

203131

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société, par acte sous seing privé, en date du 5 janvier 2022, à CANNES, qui présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DP CONSULT.  
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Objet : Activités de consultant, conseil en ingénierie, de conception et réalisation de tout bâtiment ou projet de construction, d'études techniques.

Durée de la société : 99 année(s).  
Capital social fixe : 5 000 Euros divisé en 100 actions de 50 Euros chacune.

Siège social : 6 avenue Tristan Bernard, 06400 CANNES.

Est nommé président : Monsieur Pierre, André, Paul DESBOIS, demeurant 18 rue de la Montagne de Mons, 91200 ATHIS MONS.

Cession d'actions et agrément : Tant que la société demeure unipersonnelle, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions donnant accès au capital à un tiers, ou même entre associés, à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS de CANNES.

Le président.

203141

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASPP du 04/01/2022, constitution d'une SAS dénommée : GLOBAL CONSTRUCT - Capital : 2 000 €. Siège : 29 avenue Saint-Augustin, le Nelson, 06200 NICE. Objet : Construction de maisons individuelles tout ossature, couverture de tout type, charpente. Toutes prestations de services à toutes sociétés du groupe. Président : M. HYSENBEGASI Fatjon, né le 15/04/1989 à POGRADEC (Albanie), de nationalité Albanaise, demeurant 29 avenue Saint-Augustin, le Nelson, 06200 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.



203126

**Cabinet Arnaud COLSON**

Expert comptable

PA du Pré Moinot, rue des Minières, 52100 SAINT-DIZIER

**DIFFUSION PRESSE**

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 112 500 €

Siège social : 313 chemin de la Beaume, 06580 PÉGOMAS

(Alpes-Maritimes)

380 209 676 RCS GRASSE

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

D'un procès-verbal du 28 décembre 2021, il résulte que :

- L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de Patrick MORIN liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de GRASSE.

Il est rappelé que l'adresse du liquidateur est identique à celle du siège social de la société.

Pour avis, le liquidateur.

203127

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI L.D.B  
Forme : Société civile immobilière

Siège social : 49 B boulevard de L'Estérel, villa Liselaure, 06150 CANNES.  
Objet : Acquisition et gestion de biens et droits immobiliers.

Durée : 99 années.  
Capital social : 100 €.  
Gérants :

- Mme Maria Ermelinda AMORIM DE BRITO, demeurant 49 B boulevard de L'Estérel, 06150 CANNES.

- M. Jose Antonio AMORIM DE BRITO, demeurant 49 B boulevard de L'Estérel, 06150 CANNES.

Transmission des parts : L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

La société sera immatriculée au RCS de CANNES.

La gérance.

203135

**CEDBIS**Société en liquidation SASU au capital de 5 000 €  
Siège social : 5 rue des Lilas, 06100 NICE

832 868 442 RCS NICE

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a :

Établi les comptes de liquidation au 30/11/2021.

Donné quitus au liquidateur Monsieur Cédric BISMUTH, demeurant au 5 rue des Lilas, 06100 NICE de sa gestion et l'a déchargé de son mandat.

Constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.

Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE.



203133

**CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Florence DOMINGO-PLANES, notaire à REVEL (31250), 24 avenue de Sorèze, le 28 décembre 2021 il résulte que Monsieur Sadok JABNOUNE né le 09 juin 1975 à SOUSSE (Tunisie) de nationalité Française, et Madame Samia TAIDER son épouse, née le 02 juin 1979 à CASTRES (81100) de nationalité Française, demeurant ensemble 104 avenue Sainte-Marguerite, 06200 NICE, mariés à la mairie de BELLESERRE le 07 mai 2021, cette union n'a été précédée d'aucun contrat de mariage de sorte que les époux se sont trouvés soumis au régime légal de la communauté d'acquêts, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1541 du code civil. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Florence DOMINGO-PLANES, notaire à REVEL (31250), 24 avenue de Sorèze.

203123

**Gilles BALAGUERO**

Avocat conseil en droit des sociétés

Les Espaces de Sophia, bâtiment J, 80 route des Lucioles,

06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Tél : 04 93 67 31 63

balaguero@harmoniajuris.com

**KARMA KITCHEN**

Société par actions simplifiée

au capital de 2 000 €

Siège social : PÉGOMAS (06580),

412 boulevard de la Mourachonne

RCS GRASSE 894 561 000

**AVIS**

Le 6 janvier 2022, l'assemblée générale extraordinaire des associées de la SAS «KARMA KITCHEN» immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 894 561 000, a décidé :

- De modifier la dénomination sociale en : «KYOUY KITCHEN».

- De transférer le siège social de PÉGOMAS (06580), 412 boulevard de la Mourachonne à CANNES (06400), 31 rue Jean Jaurès.

- De nommer, sans limitation de durée, en qualité directrice générale, la société «XANGES», société à responsabilité limitée au capital social de 2 950 000 Euros, dont le siège social est sis à PARIS (75015), 15 Quater, rue Jobbé Duval, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 823 557 418; sa représentante permanente sera Madame Isabelle FONTAINE.

Les statuts ont été refondus.  
La société sera immatriculée au RCS de CANNES.

La présidente de la société est Madame Jennifer COURT demeurant à PÉGOMAS (06580) 412 boulevard de la Mourachonne.

Pour avis.

203121

**RECTIFICATIF**

À l'annonce 202919 parue le 23 décembre 2021 dans le journal Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes relatif à la société FINWEDGE. Mention rectificative : La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de GRASSE désormais compétent à son égard.

203109



**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
**COMMUNE DE THÉOULE-SUR-MER**

**2<sup>ÈME</sup> AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE PRÉVENTION  
 DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT**

Par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2021, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement.

Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée

sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-18-P-0014 portant décision de l'autorité environnementale après examen au cas par cas, la révision du plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de THÉOULE-SUR-MER n'est pas soumise à évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2

mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union Européenne.

**L'enquête publique se déroulera du 10 janvier 2022 au 11 février 2022 inclus** (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute

sa durée, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de THÉOULE-SUR-MER, 1 place du Général Bertrand, 06590 THÉOULE-SUR-MER, du 10 janvier 2022 au 11 février 2022, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 23 septembre 2021, Mme Claude COHEN comme commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
THÉOULE-SUR-MER	10 janvier 2022	De 8h30 à 12h00	Mairie de THÉOULE-SUR-MER 1 place du Général Bertrand 06590 THÉOULE-SUR-MER
THÉOULE-SUR-MER	19 janvier 2022	De 13h30 à 16h30	Mairie de THÉOULE-SUR-MER 1 place du Général Bertrand 06590 THÉOULE-SUR-MER
THÉOULE-SUR-MER	27 janvier 2022	De 8h30 à 12h00	Mairie de THÉOULE-SUR-MER 1 place du Général Bertrand 06590 THÉOULE-SUR-MER
THÉOULE-SUR-MER	1 <sup>er</sup> février 2022	De 13h30 à 16h30	Mairie de THÉOULE-SUR-MER 1 place du Général Bertrand 06590 THÉOULE-SUR-MER
THÉOULE-SUR-MER	11 février 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	Mairie de THÉOULE-SUR-MER 1 place du Général Bertrand 06590 THÉOULE-SUR-MER

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer  
 Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer  
 CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques

147 boulevard du Mercantour  
 06286 NICE Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de THÉOULE-SUR-MER, 1 place

du Général Bertrand, 06590 THÉOULE-SUR-MER, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 10 janvier 2022 au 11 février 2022 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/prif-theoule-sur-mer>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

d-enquete-publique

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Madame la commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de révision du PPR d'incendies de forêt de la commune de THÉOULE-SUR-MER

Hôtel de ville  
 1 place du Général Bertrand  
 06590 THÉOULE-SUR-MER

ou par e-mail à l'adresse suivante :

[prif-theoule-sur-mer@registredemat.fr](mailto:prif-theoule-sur-mer@registredemat.fr)

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la

disposition du public, pendant toute la

durée de l'enquête, du 10 janvier 2022 au

11 février 2022 inclus, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 en mairie de THÉOULE-SUR-MER, 1 place du Général Bertrand,

06590 THÉOULE-SUR-MER.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de THÉOULE-SUR-MER pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête;

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

**ABONNEZ-VOUS**  
[abonnement@petitesaffiches.fr](mailto:abonnement@petitesaffiches.fr)

203103

**RIO STORES**

SAS au capital de 30 000 €  
 1545 chemin des Combes,  
 06600 ANTIBES  
 851 959 221 RCS ANTIBES

**DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le 10 décembre 2021, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric SARAH de ses fonctions de directeur général à compter rétroactivement du 31 octobre 2021 et a décidé qu'il n'y avait pas lieu de pourvoir à son remplacement.

203120

**UNIVET**

Société par actions simplifiée  
 au capital de 16 497 400 €  
 Siège social : 427 avenue de Font Roubert, 06250 MOUGINS  
 503 027 534 RCS CANNES

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Aux termes des décisions du président du 28/12/2021, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant total de 3 717 400 Euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 20 214 800 Euros. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de CANNES.

203167

**SAS A.J BAT**

SAS au capital de 30 000 €  
 Siège social : 328 route de Turin,  
 06300 NICE  
 immatriculée au RCS de NICE  
 sous le numéro 881 094 619

**MODIFICATION D'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une décision du 8 janvier 2022, les présents associés ont décidé de modifier l'objet social de la société comme suit : "Tous travaux de démolition, rénovation, maçonnerie générale, bâtiment tous corps d'état, bureau d'études et d'ingénierie de bâtiment. Holding".



203170

### MOTTET & Associés

1 rue Salisbury  
Empress residence, BP 67  
06310 BEAULIEU-SUR-MER

### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition  
Article 1007 du code civil  
Article 1378-1 code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 30 mars 2008,

Madame Nicole BAKOWSKI, retraitée, demeurant à NICE (06300), 54 avenue Denis Semeria, née à VIEUX-CONDE (59690), le 26 août 1952, divorcée de Monsieur Jean-Luc Maurice LAMY et non remariée, de nationalité Française, décédée à NICE (06000), le 15 octobre 2021.

A institué un légataire universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jeanne CASPAR, notaire associé membre de la société par actions simplifiée «MOTTET & ASSOCIÉS», titulaire de l'office notarial à BEAULIEU-SUR-MER (06310), 1 rue Salisbury, le 9 décembre 2021, suivi d'un acte complémentaire reçu par ledit notaire, le 15 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jeanne CASPAR, notaire à BEAULIEU-SUR-MER (06310), 1 rue Salisbury, référence CRPCEN : 06055, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE (le 29 décembre 2021) de l'expédition du procès-verbal de dépôt du testament et copie de ce testament, ainsi que de l'expédition de l'acte complémentaire.

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**Pour avis.**

203134

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 décembre 2021, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAVERICK  
Forme : Société civile immobilière  
Capital : 1 000 €uros  
Siège social : 117 route de Saint-Pierre de Féric, 06000 NICE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 117 route de Saint-Pierre de Féric, 06000 NICE. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années.  
Gérance : Karine, Marianne, Bettina GALLO épouse GEROLD née le 16/12/1970 à NICE, demeurant 117 route Saint-Pierre-de-Féric, 06000 NICE, de nationalité Française nommée pour une durée illimitée.

Immatriculation : Au RCS de NICE

**Pour avis.**



Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



203139

### AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 22 novembre 2021 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : COMPTOIR GOURMAND  
Forme : SAS  
Capital : 50 000 €uros par apport.  
Siège social : 9 bis rue Beaumont, 06300 NICE.

Objet : Restauration rapide (Pizza, quiches, vente de boissons, pâtisseries, salon de thé, glaces et viennoiseries) et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Vote : Chaque action représente une voix.

Assemblée : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

Président : Monsieur GIRAUD Erick, Jean-Louis, né le 24 septembre 1972 à NICE de nationalité Française, célibataire, demeurant 134 boulevard Pasteur, 06000 NICE.

Suivant acte sous seing privé en date du 2 novembre 2021, Monsieur Brick, Jean-Louis GIRAUD, né le 24 septembre 1972 à NICE de nationalité Française, célibataire, demeurant 134 boulevard Pasteur, 06000 NICE a apporté à la société COMPTOIR GOURMAND, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €uros dont le siège social est sis 9 bis rue Beaumont, 06300 NICE et dont Monsieur Brick, Jean-Louis GIRAUD est actionnaire unique et président, une branche d'activité avec fonds de commerce sis 9 bis rue Beaumont à 06300 NICE, pour lequel il est immatriculé au RCS de NICE sous le numéro 537 617 219 évalué 50 000 €uros.

Cet acte a été publié au SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT NICE le 22 novembre 2021 Dossier 2021 00024551, référence 0604P61 2021 A 05536.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 141-22 du code de commerce dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues aux articles L 141-12 et L 141-13, tout créancier non inscrit de l'associé apporteur fait connaître au greffe du tribunal de commerce de la situation du fonds, sa qualité de créancier et la somme qui lui est due. Le greffier lui délivre un récépissé de sa déclaration.

A défaut par les associés ou l'un d'eux de former dans la quinzaine suivante une demande en annulation de la société ou de l'apport, ou si l'annulation n'est pas prononcée, la société COMPTOIR GOURMAND est tenue, solidairement avec le débiteur principal, au paiement du passif déclaré dans le délai ci-dessus et justifié.

203156

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Rémy MARTIN, notaire à 853 bis route de la colle, SAINT-PAUL-DE-VENCE (06) du 10/01/2022, il a été constitué une SCI dénommée : BAIJA SUL

Capital : 1 000 € apportés en numéraire.  
Siège : 82 boulevard du Président Wilson, chez DOM AZUR, 06160 ANTIBES.  
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Didier VONCHET demeurant 23 Arklow Road, NEX CROSS - LONDRES.

Cession de parts : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans.  
Immatriculation : RCS ANTIBES.

203147

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/01/2022, il a été constitué une SCI dénommée : L2G

Capital : 1 000 € apportés en numéraire.  
Siège : 1249 chemin des Cabrières, 06250 MOUGINS.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Grégory GRAY demeurant 265 boulevard Jeanne d'Arc, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.

Cession de parts : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément préalable donné par la gérance.

Durée : 99 ans.  
Immatriculation : RCS CANNES.

203148

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 7 janvier 2022 à VALLAURIS, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : KYTANEL  
Forme : SARL  
Capital : 1 000 €uros

Objet : Vente de prêt-à-porter féminin, masculin, accessoires et articles de décoration. Vente de cadeaux, souvenirs, articles de plage et boissons fraîches.

Siège social : 51 avenue des Frères Roustan, Golfe Juan, 06220 VALLAURIS.  
Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Gérance : Léna Sarah DYMAK demeurant 9, impasse Allègre, Golfe Juan, 06220 VALLAURIS, nommée pour une durée illimitée.

Tatjana ARSIC, veuve DYMAK demeurant à 9 impasse Allègre, Golfe Juan, 06220 VALLAURIS, nommée pour une durée illimitée.

Conditions d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : Qualité d'associé. Agrément des nouveaux associés par l'assemblée générale

La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

**Pour insertion.**

203149

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 04/01/2022, il a été constitué :

Dénomination : CONTROLINE  
Forme : SASU  
Capital social : 10 000 €  
Siège social : 451 chemin du Tour, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS.

Objet social : Conseils en gestion de contrôle de la conformité documentaire.  
Durée : 99 ans.

Président : M. Samuel THIEFFRY, demeurant au 451 chemin du Tour, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS.

La société sera immatriculée au RCS de GRASSE.

203150

### AVIS

Suite aux décisions en date du 20/12/2021 des associés de la SAS NOLI - RCS CANNES 814 328 902 - Siège social : 8 rue Monseigneur Jeancard, 06150 CANNES-LA-BOCCA. Le capital social a été réduit d'un montant de 1 000 € pour le porter de 2 000 € à 1 000 € par voie de rachat et annulation de 100 actions appartenant à Mme Laurence LANDI, d'une valeur nominale de 10 € chacune au prix unitaire de 1 300 € nominale chacune. Mme L. LANDI démissionne de ses fonctions de directeur général et n'est pas remplacée. Art. 6 et 7 des statuts modifiés en conséquence. Modification au RCS de CANNES. **Pour avis.**

203157

### AMYS2 SCCV

au capital de 400 €

Siège social : 2 avenue des Roches

Choisies, 06000 NICE  
RCS NICE 851 019 547

### AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 02 décembre 2021 il a été décidé de :

Transférer le siège social du 2 avenue des Roches Choisies, 06000 NICE au 21 avenue Simone Veil, Immeuble The Crown, 06200 NICE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :

Ancienne mention :  
Le siège social est fixé au 2 avenue des Roches Choisies à NICE (06000).

Nouvelle mention :  
Le siège social est fixé au 21 avenue Simone Veil, Immeuble The Crown, 06200 NICE.

Nommer un co-gérant en la personne de Jonathan TEADI demeurant 3 avenue Sainte-Thèle, 06300 NICE, et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts comme suit :

Ancienne mention :  
«Le premier gérant de la société est Monsieur Maxime BERTIN, directeur d'entreprise, habitant au 2 avenue des Roches Choisies à NICE (06000), né le 22/11/1986 à CAGNES-SUR-MER (06800), Français, Marié, lequel exerce son mandat sans limitation de durée.»

Nouvelle mention :  
«Le premier gérant de la société est Monsieur Maxime BERTIN, directeur d'entreprise, habitant au 2 avenue des Roches Choisies à NICE (06000), né le 22/11/1986 à CAGNES-SUR-MER (06800), Français, Marié, lequel exerce son mandat sans limitation de durée.»

Un co-gérant est nommé le 02 décembre 2021 en la personne de Monsieur Jonathan TEADI, directeur développement, habitant au 3 avenue Sainte-Thèle à NICE (06300), né le 16/01/1984 à NICE (06000), Français, Marié, lequel exerce son mandat sans limitation de durée.»

Mention sera faite au RCS de NICE.

203132

### LUMINOXA

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 €

Siège social : 16 avenue Reine Astrid,

06400 CANNES

801 175 423 RCS CANNES

### EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Par décision de l'AGE du 03/01/2022, il a été décidé de compléter l'objet social de l'activité :

- D'ajouter la pose à notre activité, l'objet social devient :

- Négoce de matériel électrique / Achat - Vente et pose de enseignes lumineuses - Publicité - Signalétique.

- Achat / Vente - Import / Export de tous produits électriques et électronique et domotique.

- Location de matériel / Bureau d'étude / Prestation de service / Pose et installation.

- Fourniture et pose Store / Pergola / Fermeture vitrée et volet roulant / chauffage extérieur / Protection solaire

- Décoration - Peinture / Site internet
- Accessoirement Achat - vente et/ou location de matériel Frigorifique, Chambre froide, climatisation, cuisine professionnelle et matériel destiné à la restauration.

Modification en sera faite au RCS de CANNES.



203138



## VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**  
**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE, MARCHÉ À BONS DE COMMANDE (ACCORDS-CADRES)**  
**ARTICLES L 1111-1, L 2123-1, L 2125-1 1°, R 2121-8, R 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**
**POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Statut de l'organisme :**  
Commune >= 3500 h  
**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de ROQUEFORT-LES-PINS

**Adresse :** Mairie, 1 place Merle  
06330 ROQUEFORT-LES-PINS  
**Personne représentant le pouvoir adjudicateur :**

Monsieur M. le Maire, Michel ROSSI  
**Adresses du profil acheteur :**  
www.marches-securises.fr

**DESCRIPTION DU MARCHÉ**  
ACQUISITION ET LIVRAISON DE DOCUMENTS NON SCOLAIRES POUR LA MÉDIATHÈQUE

**Caractéristiques principales**

Procédures  
Marché à procédure adaptée, accord-cadre (bon de commande)

**Forme du marché :**

Les groupements sont autorisés (solitaires)

**Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

**Allotissement :** Oui

**Lot 1 :** Ouvrages adultes, jeunesse et enfants pour fiction, documentaires et

ouvrages généraux de littérature  
**Lot 2 :** Bandes dessinées, manga, comics adultes, jeunesse et enfants  
**Lot 3 :** Livres audios pour adultes, jeunesse et enfants

**Lot 4 :** Livres gros caractères pour adultes, jeunesse et enfants

**Montant :**

Maximum de commande

**Lot 1 :** 24 000 €/an

**Lot 2 :** 10 000 €/an

**Lot 3 :** 5 000 €/an

**Lot 4 :** 5 000 €/an

**Type de marché :** Exécution**Nomenclature – Classification CPV :**

22113000-5 Livres de bibliothèque

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

1 an renouvelable 2 fois pour la même période.

**Début :** À la notification**Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération pour les 3 lots :**

Critère(s) noté(s) sur 100 points.

**1) Prix :** 40 %

**2) Valeur technique :** 50 %

- **Délai de livraison :** 10 %

- **Condition de reprise et d'échange :**

10%

- **Diversité et disponibilité des ouvrages :** 10%

- **Possibilité d'effectuer un choix sur place :** 10%

- **Possibilité de partenariat :** 10%

**3) Démarche environnementale :** 10%

**Conditions de participation****Pièces relatives à la candidature**

- DC1

- DC2

ou DUME

- Attestations d'assurances

- Attestation vigilance URSSAF

- Références similaires

**Pièces relatives à l'offre du candidat :**

- Acte d'engagement (ATTRI)

- RIB

- Dossier technique

- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

- Bordereau des prix unitaire (BPU)

**Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats sur l'ensemble des critères d'attribution.

**Informations complémentaires**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** MAPA 2022-01-LM

**Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 26 janvier 2022 à 08h00

**Délai de validité des offres :** 90 jours

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services**

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

**Conditions particulières de retrait des dossiers et remise des candidatures :**

www.marches-securises.fr

**Date d'envoi du présent avis :**

10/01/2022

**Renseignements complémentaires :**

www.marches-securises.fr

**Voies et délais de recours****Référé précontractuel :** Peut être introduit jusqu'à la signature du contrat, devant le tribunal administratif de NICE, sis 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.**Recours en contestation de la validité**

(Validité CE, ass., 4 avril 2014, département de Tarn-et-Garonne, n°358994) : Il peut être introduit pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution qui sera effectué, près le tribunal administratif de NICE sis 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

203144

**STE HOTELIERE**  
**DE LA COTE D'AZUR**

SA au capital de 587 460 €

Siège social : 06300 NICE

9 quai Rauba Capeu

958 808 420 RCS NICE

**AVIS**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire et du CA en date du 20/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de D'administrateur et président du conseil d'administration : M. Maxime DES MONSTIERS MERINVILLE demeurant 103 rue des Rosiers, 92500 RUEIL MALMAISON en remplacement de M. Bruno ROBERT.

Administrateurs : La société EXTENDAM, SA, 79 rue La Boétie, 75008 PARIS immatriculée sous le n° 789 931 318 RCS PARIS, représentée par DE LUZON Matthieu en remplacement de M. Stéphane CANET.

- La société SOCIETE FINANCIERE DU CEDRE, SAS, 222 rue de Rivoli, 75001 PARIS immatriculée sous le n° 399 457 209 RCS PARIS, représentée par DELLA NEGRA Alexandre en remplacement de M. Etienne PAX.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

203140

**NOMINATION**  
**DE CO-GÉRANT**

La société civile immobilière DEBOU au capital de 1 200 Euros, dont le siège est 29 avenue Paul Doumer, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN (06190), immatriculé au RCS de NICE sous le n° 820 567 691. Suite à l'AGE du 15/12/2021, Monsieur Franck Dominique Paul DE TULLIO, le co-gérant a nommé Monsieur Daniel Alexandre Julien Emilien RABU demeurant 60 route de Gorbio, MENTON (06500), co-gérant de la SCI DEBOU. Formalité RCS NICE.

203142

**AVIS DE**  
**CONSTITUTION**

Aux termes d'un ASSP en date du 05/01/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MCBSD SERVICES

Objet social : Conseil et assistance opérationnelle en matière de relations publiques et communication, marketing stratégique et opérationnel, business développement, management et organisation ; et formation professionnelle.

Siège social : 26 chemin du Castellaras, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS.

Capital : 5 000 €.

Durée : 40 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRASSE.

Président : Madame ROCHE Cécile, demeurant 26 chemin du Castellaras, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS.

Admission aux assemblées et droits de votes : L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions dévolues à la collectivité des associés dans une société par actions simplifiée.

Clause d'agrément : Les actions émises par la société sont librement cessibles et transmissibles.

**Le président.**

203145

**Fili Solis**

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 €

3 avenue Guillaubert, 06600 ANTIBES

822 350 617 RCS ANTIBES

**TRANSFERT**  
**DE SIÈGE SOCIAL**

Par décision de l'associé unique en date du 23/12/2021 :

Le siège social est transféré au 60 avenue de l'Europe, 92270 BOIS-COLOMBES à compter du 23/12/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Radiation du RCS d'ANTIBES et immatriculation au RCS de NANTERRE.

203136



## MAIRIE DE TOURNEFORT

**AVIS DE MARCHÉ - TRAVAUX**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

MAIRIE de TOURNEFORT.

Correspondant : Mme le Maire de TOURNEFORT, 63 route de Massoins 06420 TOURNEFORT, tél. : 04 93 02 90 08

Courriel : mairie.tournefort@wanadoo.fr

**Adresse internet du profil d'acheteur :**

http://www.marches-securises.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :**

Eau.

**Objet du marché :**

Travaux de réhabilitation du puits et réservoirs et création d'un réseau d'irrigation sur la commune de TOURNEFORT

**Type de marché de travaux :**

Exécution.

**CPV - Objet principal :**

45232121-6

**Lieu d'exécution :**

Commune de TOURNEFORT

**Code NUTS :**

FRLO3.

**Caractéristiques principales :**

Travaux de réhabilitation du puits et réservoirs et création d'un réseau d'irrigation sur la Commune de TOURNEFORT

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :**

La période de préparation a une durée de 4 semaines, le délai d'exécution des travaux est de 8 semaines maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

**Variantes autorisées :**

Oui

**Prestations divisées en lots :**

Non.

**Langues pouvant être utilisées dans**

**l'offre ou la candidature :** Français.

Unité monétaire utilisée, l'Euro.

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :**

NON

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du règlement de la consultation.

**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :**

04 février 2022, à 12 heures.

**Délai minimum de validité des offres :**

4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

Commune de TOURNEFORT 2022.01

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Les candidats ont la possibilité de se procurer gratuitement le dossier de consultation par voie électronique sur le profil acheteur de la commune de TOURNEFORT :

www.marches-securises.fr.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

Par voie électronique sur le profil acheteur de la commune de TOURNEFORT :

www.marches-securises.fr.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

10 janvier 2022.

**Les Petites Affiches**  
 DES ANNONCES JURIDIQUES

Tél. +33 (0)4 93 80 72 72



**DÉPOSEZ**  
**vos annonces à :**

annonces@petitesaffiches.fr

203111

**SE&SE**

Société par actions simplifiée  
en liquidation  
au capital de 1 000 €  
Siège social : 27 bd de l'Ariane,  
C/o NOVAFFAIRES, 06300 NICE  
Siège de liquidation : 27 bd de l'Ariane,  
C/o NOVAFFAIRES, 06300 NICE  
881 603 088 RCS NICE

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 novembre au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Emanuele SPERANZA, demeurant 35 B rue de la Buffa, 06000 NICE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE, en annexe au registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.  
**Pour avis. Le liquidateur.**

203137

**NICE ETANCHE**

SARL au capital de 7 622,45 €  
Siège : 51 bis rue Barberis, 06300 NICE  
RCS NICE B 303 699 326 (74 B 229)

**AVIS**

Par assemblée générale ordinaire réunie le 27 juin 2019 au siège social, la collectivité des associés a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Patrice MINETO et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre MALENGE, qui sont venus à expiration. Mention sera faite au RCS de NICE.  
**Pour avis. La gérance.**

203152

**AVIS**

MATHEZ TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A., au capital de 373 500,09 €, sise Aéroport Nice Côte d'Azur, Terminal Cargo, 06200 NICE, RCS NICE 955 803 929, suite à l'AGE du 15/12/2021 prenant effet le 01/01/2022, il a été décidé l'adoption du mode de gouvernance par directoire et conseil de surveillance, et la désignation de M. Pierre MATHEZ sis 80 avenue du Bois de Cythère, 06000 NICE, Mme Brigitte MATHEZ sise 80 avenue du Bois de Cythère, 06000 NICE, et M. Marc FAGNEN sis Impasse des Bigaradiers, 06570 SAINT-PAUL-DE-LENCE, en qualité de membres du conseil de surveillance, à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022.

203165

**RECTIFICATIF**

À l'annonce n° 203037 parue le 30 décembre 2021 dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes relatif à la société Société du Mobilier Urbain Cannois (SMUC). Mention rectificative : Il convient de lire : Suivant acte sous seing privé en date du 03 janvier 2022 au lieu du 15 décembre 2021.



**Annonces  
LÉGALES**  
www.petitesaffiches.fr

203151

**MATHEZ TRANSPORTS INTERNATIONAUX**

S.A. au capital de 373 500,09 €  
Sise Aéroport Nice Côte d'Azur,  
Terminal Cargo, 06200 NICE  
RCS NICE 955 803 929

**NOMINATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Aux termes des délibérations du conseil de surveillance du 01/01/2022, ont été désignés membres du directoire M. Frédéric MERCIER sis 2610 avenue Marcel Pagnol, 06610 LA GAUDE (Président du directoire), Mme Marion SABATIER sise 84 chemin de Sainte-Colombe, 06800 CAGNES-SUR-MER (Directrice générale) et M. Alexandre HIERNAUX sis 26 rue de Creil, 60500 CHANTILLY (Directeur général), à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022. Validation : RCS de NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

203143

**CHATEAU DU DOMAINE ST MARTIN**

Société par actions simplifiée  
au capital de 4 500 000 €  
Siège social : Avenue des Templiers,  
Quartier Saint-Martin, 06140 VENICE  
382 846 418 RCS GRASSE

**AVIS**

Le 02/11/2021, l'associée unique a pris acte de la démission des sociétés Dr. August Oetker KG, Dr. August Oetker Finanzierungs-und Beteiligungs GmbH et Dr. Oetker International Beteiligungs GmbH de leurs fonctions de membres du comité de surveillance et a nommé comme nouveaux membres du comité de surveillance :

- Dr. Harald SCHAUB demeurant Maler-Becker-Strasse 23, 55124 MAINZ (Allemagne),
- Dr. Alfred OETKER demeurant Friedhofstrasse 70, 33659 BIELEFELD (Allemagne),
- M. Carl Ferdinand OETKER demeurant Friedhofstrasse 70, 33659 BIELEFELD (Allemagne).

203159

**AVIS**

SAS STEVEN CARAVEL COORDINATION DE TRAVAUX - Capital : 1 000 €. Siège : 310 chemin de Jylloue, 06250 MOUGINS. RCS CANNES 839 277 688. Le 15/12/2021 les associés ont transformé la société en SARL à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté les nouveaux statuts. Sa durée, son objet, son siège, sa dénomination et les dates d'ouverture et clôture sont inchangés. Le capital reste de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros. Cette transformation rend nécessaire la publication suivante : Sous sa forme de SAS la société était dirigée par son président Steven CARAVEL demeurant 310 chemin de Jylloue, 06250 MOUGINS. Elle sera gérée sous sa nouvelle forme de SARL par Steven CARAVEL.

203163

**RECTIFICATIF**

Suite à l'annonce n°202920 parue dans le présent journal du 23/12/2021 il fallait lire siège 5304 av Charles Romersa, 06450 LA BOLLENE-VESUBIE. Et lire : Les apports sont en numéraires.

203155

**PROMOCOUR 1850**

SARL à associé unique  
au capital de 8 000 €  
Siège social : Le Consul,  
37-41 boulevard Dubouchage,  
06000 NICE  
453 940 371 RCS NICE

**CHANGEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Suivant PV en date du 30 novembre 2021, l'associé unique a nommé en qualité de :

- Commissaire aux comptes titulaire, la société AZUR AUDIT ZEPHYR CONSULTING, Pôle BTP Emile Donat, Espace Capitou, 32 allée Sébastien Vauban, 83600 FREJUS (814 511 580 RCS FREJUS), en remplacement de Mme Cécile DURAND ROUX.

- Commissaire aux comptes suppléant la société EUNOMIA AUDIT, 1 place Massena, 06000 NICE (832 570 360 RCS NICE), en remplacement de M. Vincent GUIDA.  
Modification sera faite au RCS de NICE.

203146

**HYDROCARBONITE SAS**

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 €  
Siège social : 14 rue Dunoyer  
de Segonzac, 06200 NICE  
817 948 474 RCS NICE

**CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Suivant procès-verbal en date du 01/07/2021, l'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la désignation de Mme Warda AISSAT épouse MIR YAZDI au poste de directrice générale de la société en remplacement de M. Mohand Ou Slimane HAMZAOUI démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de NICE.  
**Pour avis.**

203162

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signatures privées du 10 janvier 2022, a été constituée une société pluri-professionnelle d'exercice libéral par actions simplifiée (SPFPL) ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LTNOT  
Siège social : 43 rue du Val d'Anaud, EDEN RIVIERA, bât. C, apt. C12, 06500 MENTON.

Capital social : 100 Euros.  
Objet : La prise de participation dans des sociétés d'exercice libéral.

Durée : 99 ans.  
Président et gérant : Linda TAN, demeurant à 43 rue du Val d'Anaud, EDEN RIVIERA, bât. C, apt. C12, 06500 MENTON.

Cessions d'actions : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité des associés.

Inmatriculation : RCS de NICE.

**Pour avis.  
Le président.**

203171

**AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Stéphane CASANOVA, notaire membre de la SCP titulaire d'un office notarial à NICE, 7 bis rue Caffarelli, le 2 décembre 2021, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial en application de la convention de La Haye du 14 mars 1978 par : Monsieur Ameziane SADI né à EL BAIR (Algérie) le 24 février 1978, chef d'entreprise, et Madame Soraya OUANES née à AZAZGA (Algérie) le 7 juillet 1983, chirurgienne maxillo-faciale, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700) 320 rue Jean Giono. Mariés à la mairie de AGHRIBS, (Algérie) le 21 avril 2014 sous le régime de la séparation de biens. Les conjoints déclarent soumettre leurs relations juridiques et financières à la loi française et déclarent vouloir adopter pour base de leurs rapports concernant leurs biens futurs le régime matrimonial de la communauté de biens réduite aux acquêts, tel qu'il est établi par les articles 1400 à 1491 du code civil.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

**Pour insertion. Le notaire.**

**PROFORMALITÉS**

**SERVICE EXPRESS D'AIDE  
À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE**  
Sur la France entière et Monaco

**SIMPLE RAPIDE SECURISÉ CONFIDENTIEL**

www.proformalites.com

203158



## VILLE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - FOURNITURES

**Section 1 : Identification de l'acheteur**  
**Nom complet de l'acheteur :**  
 Commune de VILLEFRANCHE-SUR-MER (06)

**Numéro national d'identification :**  
 Type : SIRET - N° : 21060159700011

**Code postal / Ville :**  
 06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER

**Groupeur de commandes :** Non

**Section 2 : Communication**  
**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

**Lien vers le profil d'acheteur :**

<http://marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :**

2022-01

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Contact :**

Nom du contact : SERVICE COMMUNDE PUBLIQUE - Tél: +33 04 93 76 33 33  
 - Mail : marchespublics@villefranche-sur-mer.fr

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :**

Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** Lettre de candidature (DC1) ou DUME

Déclaration du candidat (DC2) ou DUME

La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat justifiant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de soumissionner

**Capacité économique et financière :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (inclus dans le DC2 ou le DUME).

**Capacités techniques et professionnelles :** Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

**Technique d'achat :**

Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** Mercredi 02 février 2022 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :**

Autorisée

**Réduction du nombre de candidats :**

Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre unique-ment) :**

Vente et maintenance matériel informatique

**Critères d'attribution :**

**1-Prix des prestations** comprenant le coût de location des matériels, ainsi que le coût de maintenance caractérisé par un coût copie unitaire 50%

**2-Valeur technique** des matériels au regard des fonctionnalités proposées, des équipements inclus et de tout élément inscrit dans les fiches techniques

35%

**3-Qualité des services associés,**15% dont :

Note de présentation de l'organisation du SAV et suivi client mis à disposition tout au long de l'exécution du marché;

Prestation de livraison (délais), de formation et d'accompagnement à l'utilisation des matériels ;

Qualité des services en matière d'approvisionnement de toners et d'intervention en cas de panne;

Intégration des enjeux en lien avec le développement durable

**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LA MAINTENANCE D'UN PARC DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

30121000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché**

Le présent marché concerne la location avec option d'achat et la maintenance de photocopieurs multifonction pour la Ville de VILLEFRANCHE-SUR-MER, précisément pour les services municipaux, les écoles primaire et maternelle de la ville. 3 lots

**Lieu principal d'exécution :**

VILLEFRANCHE-SUR-MER

**Durée du marché (en mois) :**

48

**Valeur estimée hors TVA :**

Valeur maximale : 140 000 Euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

**Section 5 : Informations sur les lots**

**LOT :**

**Description du lot :**  
**Lot 1 :** Systèmes d'impression bureau-tiques

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

30121000

**Valeur estimée du lot hors TVA :**

90 000 Euros

**Lieu d'exécution du lot :**

VILLEFRANCHE-SUR-MER

**LOT :**

**Description du lot :**

**Lot 2 :** Système d'impression pour le service communication

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

30121000

**Valeur estimée du lot hors TVA :**

40 000 Euros

**Lieu d'exécution du lot :**

VILLEFRANCHE-SUR-MER

**LOT :**

**Description du lot :**

**Lot 3 :** Système d'impression grands-formats

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

30121000

**Valeur estimée du lot hors TVA :**

10 000 Euros

**Lieu d'exécution du lot :**

VILLEFRANCHE-SUR-MER

**Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Période de préparation à compter de la date de notification du marché jusqu'au 26 avril 2022.

**Date d'envoi du présent avis**

11 janvier 2022

## LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes - R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031 - Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE - Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 - E-mail : annonces@petitesaffiches.fr - Site Internet : www.petitesaffiches.fr - Directeur de la publication : JM CIAIS - Commission paritaire n° 0723 I 79757 - ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C. - Prix HT du caractère par Arrêté ministériel. Pour l'année 2022, le prix du caractère est de 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. - Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE - Tél. 04 93 58 32 42 - DÉPÔT LÉGAL JANVIER 2022 - Photo de Une : © Ville de Nice

## JE M'ABONNE PENDANT UN AN

- Abonnement Web **20 € TTC**  Abonnement Premium **38€ TTC\***  
 \*tarif en vigueur en France Métropolitaine
- Abonnement Ventes aux Enchères **20 € TTC 1 département**
- Abonnement Ventes aux Enchères **90 € TTC France entière**

## MON RÈGLEMENT

- Chèque bancaire  CB, Visa, Mastercard (nous contacter au 04 93 80 72 72)

Société..... Prénom.....

Profession..... Email.....

Tél. :..... Fax :.....

Adresse d'expédition du journal

N°..... Rue..... CP.....

Ville.....

Les  
**Petites Affiches**  
 DES ALPES - MARITIMES  
 HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

# BULLETIN D'ABONNEMENT

Tél. : 04 93 80 72 72

Fax : 04 93 80 73 00

@ : [abonnement@petitesaffiches.fr](mailto:abonnement@petitesaffiches.fr)

✉ : 17 rue Alexandre Mari, 06300 Nice

Site Web : [www.petitesaffiches.fr](http://www.petitesaffiches.fr)

# TNN : LA DÉMOLITION PROGRAMMÉE N'EMPÊCHE PAS DE FORTES AMBITIONS

Tout feu, tout flamme, Muriel Mayette-Holtz ! D'un sourire dont elle n'est pas avare, elle écarte rapidement la complication de la démolition imminente de son théâtre. Comme un défi supplémentaire pour encore mieux rebondir : "la crise sanitaire a été incroyablement impactante pour nous, et j'ai été nommée à ce poste pour ma capacité à faire venir les publics" explique la directrice du TNN. Et le public est revenu...

Car cette infatigable est partout : administratrice, pédagogue (elle a créé un cours d'oralité gratuit), comédienne, metteur en scène. Elle est souvent aux rendez-vous du samedi et du dimanche matin au kiosque du Paillon. Elle anime aussi une chronique sur Radio Émotion. Elle a aussi créé un fond de dotation avec Benjamin Mondou, pour accroître ses actions en direction des publics éloignés.

## Une vraie prise de risque

Et voilà qu'en lieu et place d'un théâtre, on lui propose cinq plateaux "Un luxe !" <sup>(1)</sup> Pour les gens du spectacle vivant, ce qui se passe sur scène est plus important que les murs eux-mêmes : "L'ADN d'un théâtre, c'est ce qu'il



© Juliette Agnel

**Muriel Mayette-Holtz directrice du TNN.**

défend". Viscéralement attachée au "grand répertoire", elle s'engage donc pour "un théâtre villardien, populaire et généreux, avec des textes forts, des auteurs parfois vivants parfois morts, jamais tièdes". Ce qui comporte des prises de risque aussi : "Il faut risquer que cela ne fonctionne pas".

Forte de son expérience d'administratrice de la Comédie Française, Muriel Mayette-Holtz a fini par s'apercevoir que, même si la grande maison n'est pas à l'abri des échecs, le public reçoit a priori favorablement les propositions risquées. Bien sûr cette remise en question permanente n'est pas

simple, et déménager c'est inconfortable, mais elle se représente ces épreuves comme un tremplin pour lui permettre "de retisser la confiance et en profiter pour aller vers de nouveaux publics".

## Le programme continue... ailleurs

Donc, après la dernière représentation au TNN (le magique "Le Bruit des Loups"), les spectacles seront délocalisés aux quatre points cardinaux de Nice. En attendant la construction d'un futur "Palais des Arts et de la Culture" à la place de l'actuel palais des expositions, les spectateurs se rendront à l'Opéra, dans

les théâtres Francis Gag et Lino Ventura, au forum Nice nord. Mais aussi à la Diacosmie, le centre de production de l'Opéra de Nice dans la plaine du Var, qui offre 320 places pour explorer le domaine du spectacle musical. En attendant l'ouverture de la salle des Franciscains, et en mai de la Cuisine, salle "éphémère" de 600 places près de Nikaïa où sera donnée "Bérénice" avec Carole Bouquet, et une autre salle de 500 places dans l'immeuble Iconic en construction près de la gare Thiers.

Le Kiosque dans les jardins du Paillon reçoit les rendez-vous du samedi à 11 heures pour des lectures de contes, et du dimanche à la même heure pour des procès avec la participation de vrais avocats et de figures niçoises. Hors Nice, L'Épreuve de Marivaux sera jouée cet été dans la Roya, et Muriel Mayette-Holtz envisage de retourner jouer dans nos vallées cet été. À suivre...

**Marie LESIMPLE**

<sup>(1)</sup> À Nice, la démolition du TNN ne provoque pas forcément l'enthousiasme du public, une pétition contre le départ de cet équipement ayant déjà recueilli plusieurs milliers de signatures.



©DR



©Georgès, BIARD

À l'affiche ce mois, un Tartuffe, avec Macha Makeïeff. Plus tard, Carole Bouquet sera Bérénice.